

# PROJET DE PREPARATION AUX PANDEMIES ET RENFORCEMENT DE LA PRESTATION DES SERVICES DE SANTE DE BASE (P174930)

\_\_\_\_\_

REHABILITATION DU BATIMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION INTERREGIONAL DES PARAMEDICAUX TOAMASINA

-----

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

### **SOMMAIRE**

SO	MMAIF	RE	2
LIS	TE DE	S FIGURES	4
LIS	TE DE	S TABLEAUX	4
LIS	TE DE	S ACRONYMES	5
FAI	MINTIN	NANA	6
RE:	SUME	EXECUTIF	16
I.	INTR	ODUCTION	27
II.	DESC	CRIPTION DU SOUS PROJET	27
III.	DESC	CRIPTION DU MILIEU	42
1	.MILIE	U BIOPHYSIQUE	42
	1.1.	Localisation administrative	42
	1.2.	Géologie	43
	1.3.	Sol	43
	1.4.	Climat	43
	1.5.	Végétation	43
2	.MILIE	U HUMAIN	
	2.1.	Population	
	2.1.1.	3 4 4	
	2.1.2.		
	2.2.	1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1	
		DES DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	
1	.CADR	RE JURIDIQUE	
	1.1.	Législation nationale sur l'évaluation environnementale	
	1.2.	Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale	
	1.3.	Les NES de la Banque Mondiale applicables au projet	
	1.3.1 47	NES 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et so	ciaux
	1.3.2	NES 2 : Emploi et conditions de travail	48
	1.3.2. polluti	NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la ion 48	
	1.3.3.	NES 4 : Santé et sécurité des populations	48
	1.3.4.	NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information	49
	1.3.5.	Comparaison entre le Cadre National et les NES de Banque Mondiale	49
	1.3.6.	\	•
	iviond	liale	50

	1.4.	Instruments de gestion des risques E&S du projet	50
	1.4.1	Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)	51
	1.4.2	. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	51
	1.4.3	. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	51
	1.4.4	. Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	51
	1.4.5	. Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)	51
2	.IDEN	TIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES ET DES IMPACTS	52
		UATION DES IMPORTANCES DES RISQUES ET IMPACTS DNNEMENTAUX ET SOCIAUX	54
	3.1.	Intensité	54
	3.2.	Durée	54
	3.3.	Etendue	54
	3.4.	Classification des impacts	54
	3.5.	Evaluation des impacts cumulatifs	55
4	.MES	JRES D'ATTENUATION DES IMPACTS	57
5	.PLAN	I DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	63
	5.1.	Les responsabilités de l'UCP	63
	5.2.	Les responsabilités du Bureau d'Études	63
	5.3.	Les responsabilités de l'Entreprise	63
	5.4.	Les responsabilités des bénéficiaires	64
	5.5.	Les responsabilités de l'inspection du travail	64
	5.6.	Les responsabilités de l'Office National de l'Environnement (ONE)	64
	5.7.	Les Responsabilités des laboratoires de contrôle de la qualité des eaux et des s	sols64
	5.8.	Gestion des plaintes	64
6	.PLAN	I DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	69
7	.PLAN	I DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	78
8	.PRES	SCRIPTION TECHNIQUE	82
	8.1.	Engazonnement	82
	8.2.	Remise en état des gites d'emprunt	82
9	.CONS	SULTATION PUBLIQUE	83
1	0.BUD	GET DE MISE EN ŒUVRE DU PGES	85
V.	CON	CLUSION	87
VI.	ANN	EXES	88

### **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Localisation de l'IFIRP Toamasina	42
Figure 2 : Etapes de traitement des plaintes	66
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1 : Consistance des travaux de réhabilitation de l'IFIRP Toamasina	29
<u>Tableau 2</u> : Identification et analyse des risques et des impacts	52
<u>Tableau 3</u> : Evaluation des importances des risques et impacts environnementaux	
Tableau 4 : Mesures d'atténuation des impacts	57
<u>Tableau 5</u> : Plan de surveillance environnementale et sociale	70
Tableau 6 : Plan de suivi environnementale et sociale	78
<u>Tableau 7</u> : Préoccupations des participants durant les consultations	84
Tableau 8 : Budget estimatif pour la mise en œuvre du PGES	85

#### LISTE DES ACRONYMES

CES : Cadre Environnemental et Social

CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

CGDP : Comité de Gestion Des Plaintes

EAS-HS : Exploitation et Abus Sexuels – Harcèlement Sexuel

EPI : Equipement de Protection Individuelle

GRES : Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux

HSSE : Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement

IFIRP : Institut de Formation Inter-Régional des Paramédicaux

MDGP : Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes

MECIE : Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement

NES : Normes Environnementales et Sociales

ONE : Office National de l'Environnement

PF GRES : Points Focaux en Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux

PEES : Plan d'Engagement Environnemental et Social

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PGMO : Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projets de Préparation aux pandémies et renforcement de la prestation des services

PPSB : de Santé de Base

TAFA1 : Tetikasa Ambina ho an'ny Fahasalamana Iraisana

UCP : Unité de Coordination des Projets

VBG : Violences Basée sur le Genre

VCE : Violences Contre les Enfants

#### **FAMINTINANA**

Ity atontan-kevitra ity dia mandrafitra ny Drafi-pitantanana ara-tontolo iainana sy ara-tsosialy (PGES) ny fanarenana sy fanatsarana ny Ivon-toerna Fanofanana Iraisam-paritra ho an'ny Mpitsabo Mpanampy (IFIRP) ao Toamasina, anatin'ny tetikasa Tetikasa Ambina ho an'ny Fahasalamana Iraisana (TAFA1) vatsian'ny Banky iraisam-pirenena vola.

Mahakasika tranobe lehibe enina an'ny IFRP ilay tetikasa. Amin'izy ireo, ny iray dia mitaky fanarenana sy fanatsarana lehibe. Ny fanarenana dia ahitana ny fanamboarana trano, ny fanesorana sy ny fametrahana ny tafo, ny fanalana sy ny fandokoana ny rindrina, ary ny fametahana gorodona. Ity asa ity dia mahakasika tranobe enina miparitaka amin'ny faritra iray, toy izao manaraka izao:

- Efitranon'ny laboratoara fahaiza-manao;
- Efitrano fianarana misy efitra telo mirefy 37,30 x 9,45 m;
- Efitrano lehibe mirefy 18,20 m x 7,70 m;
- Birao misy fitoeram-boky mirefy 22,10 x 7,70 m;
- Garazy mirefy 7,25 x 6,80 m;
- Efitrano informatika.

Ny tanjon'ity PGES ity dia ny hamaritana ireo fepetra mikendry ny hisorohana sy hampihenana, ary hanalefahana ny loza sy ny fiantraika ara-tontolo iainana sy ara-tsosialy hita nandritra ny fanombanana mialoha ny tontolo iainana sy ny sosialy. Ity tombana ity dia nifantoka tamin'ny mety ho fiatraikany eo amin'ny tontolo iainana eo an-toerana, indrindra fa ny fitantanana ny fako sy ny fifandraisana ara-tsosialy, indrindra ny momba ny fahasalamana sy ny fiarovana ny mpiasa sy ny mponina eo an-toerana.

Noho izany, dia hisy drafitra amin'ny antsipiriany momba ny fitantanana tompon'andraikitra amin'ny fanorenana sy ny fako, hampiroborobo ny fanodinana sy ny fampiasana indray raha azo atao. Hisy ny fanentanana sy fifampidinihana mba hampahafantarana ny mpiasa, ny mpiasa birao, ny mponina eo an-toerana ary ireo mpandray anjara hafa eo an-toerana momba ny fomba fanao ara-tontolo iainana sy ara-tsosialy. Asiana ihany koa ny fifampiresahana sy ny fomba fitantanana ny fitarainana handraisana ny ahiahy ary ny tamberina avy amin'ireo mpandray anjara sy ny mponina eo an-toerana. Ankoatra izany, tsy maintsy apetraka ny drafitra fanentanana sy fanofanana momba ny fisorohana sy ny ady amin'ny herisetra mianjady amin'ny maha – lahy na maha – vavy. Noho izany, mba hiantohana ny fanarahana ny fenitra ara-tontolo iainana sy ara-tsosialy takiana, dia hatsangana ny rafitra fanaraha-maso sy fanaraha-maso tsy tapaka mba hanombanana ny fahombiazan'ny fepetra ara-tontolo iainana sy ara-tsosialy ary hanao fanitsiana raha ilaina. Ity dingana mitohy amin'ny fanaraha-maso sy ny fampifanarahana ity dia mampiseho

ny fanoloran-tena hiantohana ny fomba maharitra sy tompon'andraikitra ara-tsosialy mandritra ny fanatanterahana ny tetikasa.

# Ny fiantraikany sy ny fepetra fanalefahana

Ity fafana eto ambany ity dia mampiseho ireo mety ho fiatraikany sy ny fepetra fanalefahana:

Fiatraikany	Fepetra fanalefahana	Tondro	Vanim-potoana	Tompon'andraikitra
	Nampahafantarina ny sampan-draharaha	Isan'ny fivoriana	Amin'ny	Iraka mpanara-maso
	misahana ny fanaraha-maso ny trano sy	fampahalalam-baovao	fanombohan'ny asa	Orinasa mpanao ny
	ny tontolo iainana ary ny vondrom-	natao		asa
	piarahamonina ny hetsika ho atao			
	Nampahafantarina ny besinimaro ny asa	Isan'ny fivoriana	Amin'ny	Iraka mpanara-maso
	amin'ny alàlan'ny fampahafantarana mety	fampahalalam-baovao	fanombohan'ny asa	Orinasa mpanao ny
	amin'ny haino aman-jery sy/na amin'ny	natao		asa
	tranokala azon'ny besinimaro			
	(anisan'izany ny tranokalan'ny asa)			
	Ny fahazoan-dàlana rehetra takiana ara-	Isan'ny fanomezan-	Amin'ny	Tompon'ny tetik'asa
Fepetra ankapobeny:	dalàna dia efa azo amin'ny fanorenana	dàlana sy fahazoan-	fanombohana sy	syn y Orinasa
Fampandrenesana sy	sy/na fanarenana	dàlana azo	mandritra ny asa	mpanao ny asa
fiarovana ny mpiasa	Manaiky amin'ny fomba ofisialy ny	Hita ny tsy fanarahan-	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	Mpandraharaha fa hotanterahina amin'ny	dalàna	fanatanterahana ny	asa
	fomba azo antoka sy voafehy ny asa		asa	
	rehetra mba hampihenana ny fiantraikany			
	amin'ny mponina manodidina sy ny			
	tontolo iainana.			
	Ny fitaovam-piarovana manokana ho	Isan-jaton'ny fanaovana	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	an'ny mpiasa dia hanaraka ny fanao tsara	fitaovam-piarovana	fanatanterahana ny	asa
	iraisam-pirenena (satroka fiarovana	manokana	asa	
	hatrany, raha ilaina saron-tava sy			
	solomaso fiarovana, fehikibo fiarovana ary			

Fiatraikany	Fepetra fanalefahana	Tondro	Vanim-potoana	Tompon'andraikitra
	kiraro)			
	Ny mari-pamantarana amin'ny toerana	Isan'ny famantarana ny	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	mety dia hampahafantatra ny mpiasa ny	fifamoivoizana	fanatanterahana ny	asa
	fitsipika sy fitsipika fototra tokony harahina	napetraka	asa	
Adin'ny fiaraha-monina	Fakan-kevitra ampahibemaso sy fivoriana	Isan'ny fifampidinihana	Mandritra ny dingana	Iraka mpanara-maso
taorian'ny	tsy tapaka amin'ny fiarahamonina	natao sy ny isan'ny	fanatanterahana ny	Orinasa mpanao ny
fahatongavan'ireo	Fampandrenesana ny fisian'ny rafitra	fitarainana voavaha	asa	asa
mpiasa marobe	fitantanana ny fitarainana			
	Ny fanentanana ny mponina sy ny		Mandritra ny dingana	Iraka mpanara-maso
Finaritahan'ny aratina	mpiasan'ny orinasa mba hialana amin'ny	Isan'ny olona	fanatanterahana ny	Orinasa mpanao ny
Fiparitahan'ny aretina	aretina toy ny COVID 19, STI/SIDA, sns.	nanaovana fanentanana	asa	asa
	Fanomezana fotodrafitrasa fidiovana			
Ny halatra sy ny tsy fandriampahalemana	Fisoratana anarana eny anivon'ny Fokontany ho an'ireo olona vao tonga mba hisian'ny filaminana Fametrahana trano fanatobiana entana misy mpiambina	Isan-jaton'ny mpiasa voasoratra ao amin'ny Fokontany Ny fisian'ny toeram- pitobian'entana azo antoka	Mandritra ny dingana fanatanterahana ny asa	Orinasa mpanao ny asa
Fanelingelenana ny fomba amam-panao eo an-toerana	Fampahalalana sy fampahafantarana ny mpiasa momba ny fanajana ny fomba amam-panao sy ny fitondran-tena tompon'andraikitra	Isan'ny fampitam- baovao sy fanentanana natao	Mialoha sy mandritra ny dingana fanatanterahana ny asa	Orinasa mpanao ny asa
Fandotoana ny nofotany Fiparitahan'ireo ny fonosana sy fitaovana	Famantarana sy fandaminana ny toerana fitahirizana Famerenana amin'ny laoniny ny toerana aorian'ny asa	Ny fisian'ny toerana fitahirizana manaja ny fitsipika	Mandritra sy aorian'ny dingana fanatanterahana ny asa	Orinasa mpanao ny asa

Fiatraikany	Fepetra fanalefahana	Tondro	Vanim-potoana	Tompon'andraikitra
Ny mety hisian'ny	Fampiharana ny fepetra fanaraha-maso		Mandritra sy	Orinasa mpanao ny
fikahoan'ny riaka ny	ny fikorontanan'ny tany sy ny antsanga,	Fitaovana hifehezana ny	aorian'ny dingana	asa
nofo-tany sy ny	toy ny fefy mololo sy/na fefy antsanga,	antsanga avy amin'ny	fanatanterahana ny	
fivezivezen'ny antsanga	mba hisorohana ny antsanga tsy hivoaka	fitrandrahana, napetraka	asa	
eny ivelan'ny toerana	ny toerana.			
Asa an-terivozona sy ny	Fampahafantarana sy fanairana eo		Mialoha sy mandritra	Iraka mpanara-maso
• •	amin'ny fiaraha-monina sy ny mpiasa	Isan'ny fanentanana	ny dingana	Orinasa mpanao ny
fampiasana zaza tsy	momba ny fampiasana zaza tsy ampy	natao	fanatanterahana ny	asa
ampy taona	taona sy ny asa an-terivozona		asa	
Loza noho ny haratsian'ny toeram- piasana	Fanomezana fitaovana sy fitaovana mety amin'ny asa ny mpiasa	Ny fisian'ny fitaovana sy fitaovana ho an'ny mpiasa mandritra ny dingana fanatanterahana ny asa	Mandritra ny dingana fanatanterahana ny asa	Orinasa mpanao ny asa
Herisetra mifototra amin'ny maha-lahy sy ny maha-vavy, fanararaotana ara-nofo ary herisetra atao amin'ny ankizy	Fampahalalana sy fampahafantarana eo amin'ireo vondrom-piarahamonina sy mpiasa momba ny fisorohana sy ny ady amin'ny herisetra Fanasoniavana ny fitsipi-pitondrantena ataon'ny mpiasa rehetra Fametrahana fomba fitantanana ny fitarainana manokana hanangonana ny fitarainana saropady	Isan'ny fivoriana sy fanentanana mahakasika ny ady amin'ny herisetra Isan'ny mpiasa nanao sonia ny fitsipipitondrantena Isan'ny tranga voalaza	Mialoha sy mandritra ny dingana fanatanterahana ny asa	Iraka mpanara-maso Orinasa mpanao ny asa
Fanelingelenana ny	Famoronana lalana hafa azo idirana,	Fahafahana miditra sy	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
fidirana sy ny	fampahafantarana tsy tapaka ho an'ny	mivezivezy ho an'ny	fanatanterahana ny	asa
fifamoivoizana	mponina eo an-toerana,	mponina eo an-toerana	asa	

Fiatraikany	Fepetra fanalefahana	Tondro	Vanim-potoana	Tompon'andraikitra
	Fametrahana famantarana fiarovana			
	Fandaharana fanofanana momba ny	Isan'ny fiofanana natao	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	fiarovana sy ny fampiasana fitaovam-		fanatanterahana ny	asa
	piarovana ataon'ny mpiasa	isairily ilolalialia lialao	asa	
	Isan'ny fiofanana natao			
	Fampiasana fitaovam-piarovana ataon'ny		Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	mpiasa (Ny fitaovam-piarovana ho an'ny		fanatanterahana ny	asa
	mpiasa dia tokony hanaraka ny fenitra	Isan'ireo mpiasa manao	asa	
	iraisam-pirenena (aroloha, kiraro, akanjo,	fitaovana fiarovana		
Ny lozo moty hitrongo	ny arovava sy orona, sy aro-tanana ary			
Ny loza mety hitranga	solomaso raha ilaina)			
amin'ireo mpiasa	Atao azo antoka ny fisian'ny kitapo vonjy	Ny fisian'ny boaty	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	maika	fanafody miaraka	fanatanterahana ny	asa
		amin'ny fitaovana	asa	
	Fametrahana marika fiarovana	Marika fiarovana	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
		voapetraka	fanatanterahana ny	asa
			asa	
	Fampiasana talatala azo antoka ho an'ny	Isan'ny tranga	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	asa amin'ny haavony	notaterina nandritra ny	fanatanterahana ny	asa
	asa amiiriiy naavony	asa	asa	
	Fanajana ny ora fiasana		Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	Ny fitabatabana dia voafetra mandritry ny		fanatanterahana ny	asa
Fitabatabana mandritra	ora fiasana ihany	Isan'ny fitarainana	asa	
ny asa	Fidina tsara ny fiara ampiasaina ary	voaray		
	ialana ny fifamoivoizana mandritra ny			
	alina			

Fiatraikany	Fepetra fanalefahana	Tondro	Vanim-potoana	Tompon'andraikitra
	Tokony hotehirizina ao amin'ny faritra	Ny habetsahan'ny	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	voafehy ny fako fandravana ary	potipoti-javatra	fanatanterahana ny	asa
	hofafazana amin'ny rano mba	voatazona	asa	
	hampihenana ny vovoka potipoti-javatra			
	Mandritra ny fandavahana rindrina, ny	Ny habetsahan'ny	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	vovoka dia tsy maintsy fehezina amin'ny	fandavahana rindrina	fanatanterahana ny	asa
	alàlan'ny famafazana rano tsy tapaka		asa	
	sy/na fametrahana ny vovoka eo amin'ilay			
Olana mifandraika	toerana.			
amin'ny kalitaon'ny rivotra, ny fivoahan'ny vovoka amin'ny toeram-	Ny faritra manodidina dia tsy tokony hisy fako mba hampihenana ny vovoka	Ny habetsahan'ny fako sy ny isan'ny fitarainana	Mandritra ny dingana fanatanterahana ny asa	Orinasa mpanao ny asa
panorenana	Tsy hisy fandoroana an-kalamanjana ny fitaovam-panorenana na ny fako eny antoerana.	Isan'ny fitarainana momba ny fandoroana misokatra	Mandritra ny dingana fanatanterahana ny asa	Orinasa mpanao ny asa
		Isan'ny fitarainana	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	Tsy hisy ny fampidinana tafahoatra ny	momba ny	fanatanterahana ny	asa
	fiaran'ny fanorenana eny amin'ny toeram-	fifamoivoizana	asa	
	piasana	manodidina ny toeram-		
		panorenana		
Fifandirana mifandray		Mpiasa manana	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
amin'ny tsy fandoavana	Fanentanana sy fanairana ny sain'ny	fifanarahana arak'asa	fanatanterahana ny	asa
ny karaman'ny orinasa	mpiasa sy ny mpivarotra eto an-toerana	avokoa ary karama	asa	
sy ny trosan'ny mpiasa	mba hialana amin'ny trosa	voaloa		
amin'ny mpivarotra eo		ara-potoana		

Fiatraikany	Fepetra fanalefahana	Tondro	Vanim-potoana	Tompon'andraikitra
an-toerana				
Ny loza mety hitranga	Ny fitehirizana vonjimaika eny an-toerana	Vokatra voaaro tsara sy	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
amin'ny vokatra simika /	ny akora mampidi-doza na misy poizina	misy marika	fanatanterahana ny	asa
mampidi-doza / misy	rehetra dia atao ao anaty fitoeran-jiro azo		asa	
poizina mandritra ny	antoka misy marika misy antsipirihan'ny			
fitahirizana, fitaterana	firafitry, ny fananana ary ny fampahalalana			
ary fampiasana	momba ny fikarakarana.			
	Ny fitoeran-javatra misy akora mampidi-	Ny vokatra dia	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	doza dia tsy maintsy apetraka ao anaty	napetraka tsara ao	fanatanterahana ny	asa
	fitoeran-javatra tsy misy loaka mba	anaty fitoeran-javatra	asa	
	hisorohana ny fiparitahana	voaisy tombo-kase		
	Ny fako dia tsy maintsy entin'ny mpitatitra	Ny habetsahan'ny fako	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	nankatoavina manokana ary ariana any		fanatanterahana ny	asa
	amin'ny toerana ankatoavina		asa	
	Ny loko misy akora misy poizina na loko	Ny habetsahan'ny	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	mifototra amin'ny firaka dia tsy azo	solvent tsy misy firaka	fanatanterahana ny	asa
	ampiasaina	sy loko ampiasaina	asa	
Ny loza ateraky ny	Ho fantatra ny lalana sy toerana	Ny fisian'ny toerana	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
fandotoana ny tontolo	fanangonam-pako sy fanariana fako ho	fanangonana sy	fanatanterahana ny	asa
iainana sy ny	an'ireo karazana fako lehibe rehetra	fanariana fako	asa	
fahasalamana, ny olana	andrasana amin'ny fandravana sy ny asa			
amin'ny fitantanana ny	fanorenana.			
fako	Ny fako mineraly avy amin'ny fanorenana	Rafitra fitantanana sy	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	sy ny fandravana dia sarahina amin'ny	fanasokajiana ny fako	fanatanterahana ny	asa
	fako ao an-trano, ny fako organika, ranon-	eny an-toerana	asa	

Fiatraikany	Fepetra fanalefahana	Tondro	Vanim-potoana	Tompon'andraikitra
	javatra ary simika amin'ny alàlan'ny			
	fanasokajiana eny an-toerana ary			
	tehirizina ao anaty fitoeran-javatra mety.			
	Raha azo atao dia hampiasa sy hanodina	Ny habetsahan'ny	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
	ny fitaovana efa nampiasaina	fitaovana ampiasaina	fanatanterahana ny	asa
		indray sy averina	asa	
Loza mivantana na	Mifanaraka amin'ny fitsipika nasionaly, ny	Toerana fanorenana azo	Mandritra ny dingana	Orinasa mpanao ny
ankolaka ho an'ny	mpiantoka dia hiantoka fa azo antoka	antoka sy fifamoivoizana	fanatanterahana ny	asa
fifamoivoizana sy ny	tsara ny toerana ary voafehy ny	mifandraika amin'ny	asa	
mpandeha an-tongotra	fifamoivoizana amin'ny fanorenana.	fanorenana		
mifandray amin'ny asa	Anisan'izany, fa tsy voafetra amin'ny	Isan'ny fitarainana		
	i) Fanamarihana, famantarana	voaray		
	fampitandremana, sakana ary fivilian-			
	dalana: ho hita mazava tsara ny tranokala			
	ary hampitandremana ny vahoaka			
	amin'ny loza rehetra mety hitranga.			
	ii) Rafitra fitantanana ny fifamoivoizana sy			
	fanofanana mpiasa, indrindra ho an'ny			
	fidirana amin'ny toerana sy ny			
	fifamoivoizana be eo akaikin'ny toerana.			
	Fanomezana fiampitana sy fiampitana			
	azo antoka ho an'ny mpandeha an-			
	tongotra rehefa manelingelina ny			
	fifamoivoizana.			
	iii) Mampifanaraka ny ora fiasana amin'ny			
	lamin'ny fifamoivoizana eo an-toerana,			

Fiatraikany	Fepetra fanalefahana	Tondro	Vanim-potoana	Tompon'andraikitra
	ohatra ny fanalavirana ny asa fitaterana			
	lehibe mandritra ny ora be indrindra na ny			
	fotoana fivezivezen'ny biby fiompy.			
	iv) Fitantanana ny fifamoivoizana			
	mavitrika ataon'ny mpiasa voaofana sy			
	hita maso eny an-toerana, raha ilaina,			
	mba hiantohana ny fandalovana azo			
	antoka sy mety ho an'ny besinimaro.			
	v) Ataovy azo antoka sy azo antoka ny			
	fidirana amin'ny birao, fivarotana ary trano			
	fonenana mandritra ny asa fanavaozana,			
	raha mbola misokatra ho an'ny			
	besinimaro ny trano.			

#### RESUME EXECUTIF

Le présent document constitue le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du sousprojet de réhabilitation des bâtiments de l'Institut de Formation Interrégional des Paramédicaux (IFIRP) Toamasina dans le cadre du projet de Préparation aux Pandémies et renforcement des Services de Base (PPSB) financé par la Banque Mondiale.

Le sous-projet concerne six grands bâtiments de l'IFRP. Parmi eux, l'un nécessite une réhabilitation importante. En général, les réhabilitations impliquent la reconstruction des bâtiments, le retrait et la pose de la toiture, le décapage et la peinture des murs, ainsi que le carrelage des sols. Ces travaux concernent les six bâtiments suivants :

- Salle de Laboratoire de compétence ;
- Salle de classe à trois salles de dimensions de 37,30 x 9,45 m;
- Grande salle de dimension 18,20 m x 7,70 m;
- Bureau avec bibliothèque de dimension 22,10 x 7,70 m;
- Garage administratif de dimension 7,25 x 6,80 m;
- Salle informatique.

L'objectif principal de ce PGES est de définir les exigences visant à éviter, minimiser, réduire, et atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux identifiés lors de l'évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening). Cette évaluation a porté sur les éventuels impacts sur l'environnement local, en mettant particulièrement l'accent sur la gestion des déchets et les interactions sociales, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleurs et des populations riveraines.

A cet effet, un plan détaillé pour la gestion responsable des déchets de construction sera mis en œuvre, favorisant le recyclage et la réutilisation autant que possible. Des programmes de sensibilisation et des consultations seront organisés pour informer les travailleurs, les employés de bureau, les populations riveraines et les autres parties prenantes locales sur les pratiques environnementales et sociales recommandées. Un mécanisme de dialogue et de gestion des plaintes sera également mis à disposition pour recevoir les griefs, les préoccupations et les feedbacks des acteurs et des populations riveraines. En outre, un plan de sensibilisation et de formation sur la prévention, la lutte contre la VBG/EAS/HS doit être mis en place.

Ainsi, pour assurer la conformité avec les normes E&S requises, un système de suivi et de surveillance régulier sera établi pour évaluer l'efficacité des mesures environnementales et sociales et apporter des ajustements, si nécessaire. Ce processus continu de suivi et d'adaptation témoigne l'engagement à assurer des pratiques durables et socialement responsables tout au

long de la mise en œuvre du sous projet.

## Les impacts possibles et mesures d'atténuation proposées

Les impacts possibles et les mesures d'atténuation sont dans le tableau suivant :

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
	Les services locaux d'inspection de la construction et de l'environnement et les communautés ont été informés des activités à venir	Nombre de séance d'information réalisé	Au début des travaux	Mission de contrôle Entreprise
	Le public a été informé des œuvres par le biais d'une notification appropriée dans les médias et/ou sur des sites accessibles au public (y compris le site des œuvres)	Nombre de séance d'information réalisé	Au début des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Conditions générales : Notification et sécurité des travailleurs	Tous les permis légalement requis ont été obtenus pour la construction et/ou la réhabilitation	Nombre d'autorisation et permis obtenus	Au début et pendant les travaux	Maitre d'ouvrage Entreprise
	L'entrepreneur convient officiellement que tous les travaux seront exécutés de manière sécuritaire et disciplinée afin de minimiser les impacts sur les résidents voisins et l'environnement.	Cas de non-conformité détecté	Pendant les travaux	Entreprise
	L'EPI des travailleurs sera conforme aux bonnes pratiques internationales (toujours des casques de protection,	Pourcentage du port des EPI adéquat aux activités	Pendant les travaux	Entreprise

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
	si nécessaire des masques et des lunettes de sécurité, des harnais et des bottes de sécurité)			
	Une signalisation appropriée des sites informera les travailleurs des principales règles et réglementations à suivre.	Nombre des panneaux de signalisation installé	Pendant les travaux	Entreprise
Conflits communautaires suite à la venue massive des ouvriers	Consultations publiques et réunions régulières avec la communauté Sensibilisation sur l'existence du mécanisme de gestion des plaintes	Nombre des consultations réalisées et nombre des griefs résolus	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Propagation des maladies	Sensibilisation des populations et du personnel de l'entreprise pour éviter les maladies telles que le COVID 19, IST/SIDA Mise à disposition des infrastructures sanitaires (latrines,)	Nombre des personnes sensibilisées	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Vol et insécurité	Enregistrement au niveau du Fokontany pour les nouveaux venus afin d'assurer la sécurité Mise en place de magasin de stockage avec gardien	Pourcentage des personnels enregistrés auprès du Fokontany Existence d'un magasin de stockage sécurisé	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Perturbation des us et coutumes locales	Information et sensibilisation des ouvriers sur le respect des us et coutumes, sur les mœurs, sur les	Nombre des séances d'information et de sensibilisation effectué	Avant et tout au long de la phase de réalisation des	Mission de contrôle Entreprise

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
	comportements responsables		travaux	
Pollution du sol Eparpillement des emballages des produits de quincaillerie (ciments, peinture,)	Identification et aménagement d'un lieu de dépôt Remise en état site après travaux	Existence d'un lieu de dépôts respectant les normes Etat du chantier après les travaux	Pendant et après la réalisation des travaux	Entreprise
Risque d'érosion et déplacement de sédiments hors du site	Mise en place des mesures appropriées de contrôle de l'érosion et des sédiments, telles que des balles de foin et/ou des clôtures anti- sédiments, afin d'empêcher les sédiments de se déplacer hors du site	Dispositif de contrôle de sédiments issues des fouilles, mis en place.	Pendant les travaux	Entreprise
Risque de travail forcé et travail des enfants	Information et sensibilisation auprès des communautés et aux ouvriers sur le travail des enfants et le travail forcé	Nombre de sensibilisation effectué	Avant et tout au long de la phase de réalisation des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Risque de mauvaises conditions de travail	Mis à disposition des travailleurs des équipements et outils appropriés au travail	Disponibilité des outils et équipements pour les travailleurs	Pendant la phase de la réalisation des travaux	Entreprise
Violences basées sur le genre, Exploitation et Abus Sexuels, Harcèlement sexuel et Violences Contre les Enfants	Information et sensibilisation auprès des communautés et des ouvriers sur la prévention et la lutte contre la VBG/EAS-HS et VCE Signature du code de bonne conduite par tous les travailleurs	Nombre de sensibilisations sur la VBG/EAS-HS et VCE effectuées Pourcentage des travailleurs ayant signé	Avant et tout au long de la phase de réalisation des travaux	Mission de contrôle Entreprise

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
	Mise en place d'un MDGP spécifique pour recueillir les plaintes sensibles	le code de bonne conduite Nombre d'incidents		
		rapportés		
Perturbation d'accès et de la circulation	Création de voies d'accès alternatives, Information régulière aux riverains, Mise en place des panneaux et des	Accessibilité maintenue pour les riverains	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	balises de sécurité  Programmes de formations à la sécurité et à l'utilisation des équipements de protection par les travailleurs	Nombre de formations réalisées	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Risque d'accident de travail	Utilisation d'équipements de protection adéquat aux activités par les travailleurs adéquats aux activités (L'EPI sera conforme aux bonnes pratiques internationales (toujours des casques de protection, chaussures et gilet, si nécessaire des masques anti-poussières, des gants, des lunettes de protection, des harnais)	Pourcentage de travailleurs portant des EPI	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Assurer la disponibilité d'une trousse de secours	Présence de boite à pharmacie avec les outils nécessaires aux	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
		premiers soins		
	Mise en place des balises de sécurité	Nombre de balises installées	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Utilisation des échafaudages bien sécurisés pour les travaux en hauteur	Nombre des incidents rapportés	Pendant les travaux	Entreprise
	Les débris de démolition doivent être		Tout au long de la	
	conservés dans une zone contrôlée et	Quantité de débris de	phase de réalisation	Entreprise
	pulvérisés avec de l'eau pour réduire la poussière de débris	démolition conservée	des travaux	
Problèmes liés à la qualité de l'air, les émissions de poussières sur le chantier	Pendant le forage pneumatique ou la destruction des parois, la poussière doit être supprimée par une pulvérisation d'eau continue et/ou l'installation d'écrans anti-poussière sur le site	Quantité de forage pneumatique ou la destruction des parois effectués	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	L'endroit environnant (trottoirs, routes) doit être exempt de débris afin de minimiser la poussière	Quantité de débris et nombre des plaintes	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Il n'y aura pas de brûlage à ciel ouvert de matériaux de construction ou de déchets sur le site	Nombre des plaintes sur le brulage à ciel ouvert	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Il n'y aura pas de marche au ralenti	Nombre des plaintes	Tout au long de la	Entreprise

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
	excessive des véhicules de construction sur les chantiers	sur la circulation autour de chantier	phase de réalisation des travaux	
Nuisances sonores durant les travaux	Respect des heures de travail Le bruit de construction sera limité aux périodes restreintes convenues dans le permis Maintenir les véhicules utilisés en bon état de fonctionnement et éviter les circulations pendant les nuits	Nombre des plaintes reçues	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Conflits liés au non-paiement des salaires des employés par l'entreprise et des dettes des ouvriers envers les marchands riverains	Information sur la fin de chantier et régularisation des engagements des ouvriers Sensibilisation des travailleurs des marchands riverains à éviter les dettes	Ouvriers ayant tous des contrats de travail et payés à temps	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Risques d'exposition aux produits chimiques/dangereux/toxiques durant le stockage, le	Mise en place de magasin de stockage sécurisé pour les produits chimiques et mis en disposition des équipements de protection	Produits sécurisé et manipulateur avec des équipements de protection	Pendant et après la réalisation des travaux	Entreprise
transport et l'utilisation	Le stockage temporaire sur place de toutes les substances dangereuses ou toxiques se fera dans des conteneurs sûrs étiquetés avec des détails sur la composition, les propriétés et les informations de manipulation	Produits bien sécurisé et étiquetés	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
	Les contenants de substances	Produits bien placés	Tout au long de la	Entreprise
	dangereuses doivent être placés	dans un contenant	phase de réalisation	
	dans un contenant étanche afin	étanché	des travaux	
	d'éviter les déversements et le			
	lessivage			
	Les déchets doivent être transportés	Quantité de déchets	Tout au long de la	Entreprise
	par des transporteurs spécialement		phase de réalisation	
	agréés et éliminés dans une		des travaux	
	installation agréée.			
	Les peintures contenant des	Quantité des solvants	Tout au long de la	Entreprise
	ingrédients toxiques ou des solvants	et peintures sans	phase de réalisation	
	ou des peintures à base de plomb ne	plomb utilisée	des travaux	
	seront pas utilisées			
Risques de pollution	Les voies et les sites de collecte et	Disponibilité des sites	Tout au long de la	Entreprise
environnementale et sanitaire,	d'élimination des déchets seront	de collecte et	phase de réalisation	
problème de gestion de	identifiés pour tous les principaux	d'élimination de	des travaux	
déchets	types de déchets attendus des	déchets		
	activités de démolition et de			
	construction.			
	Les déchets minéraux de	Système de gestion et	Tout au long de la	Entreprise
	construction et de démolition seront	tri de déchets sur le	phase de réalisation	
	séparés des ordures ménagères, des	chantier	des travaux	
	déchets organiques, liquides et			
	chimiques par un tri sur place et			
	stockés dans des conteneurs			

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
	appropriés.			
	Dans la mesure du possible,	Quantité des matériaux	Tout au long de la	Entreprise
	l'entrepreneur réutilisera et recyclera	réutilisés et recyclés	phase de réalisation	
	les matériaux appropriés et viables		des travaux	
	(à l'exception de l'amiante)			
Dangers directs ou indirects	Conformément aux réglementations	Chantier bien sécurisé	Tout au long de la	Entreprise
pour la circulation publique et	nationales, l'entrepreneur s'assurera	et trafic lié à la	phase de réalisation	
les piétons liés aux travaux	que le chantier est correctement	construction	des travaux	
	sécurisé et que le trafic lié à la	règlementé		
	construction est réglementé. Cela	Nombre des plaintes		
	inclut, mais sans s'y limiter	reçues		
	i) Balisage, panneaux			
	d'avertissement, barrières et			
	déviations de la circulation : le site			
	sera bien visible et le public sera			
	averti de tous les dangers potentiels			
	ii) Système de gestion du trafic et			
	formation du personnel, en particulier			
	pour l'accès au site et le trafic			
	intense à proximité du site.			
	Aménagement de passages et de			
	passages sécuritaires pour les			
	piétons lorsque la circulation des			
	travaux interfère.			
	iii) Adaptation des heures de travail			

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période	Responsable
	aux schémas de circulation locaux,			
	par exemple en évitant les grandes			
	activités de transport pendant les			
	heures de pointe ou les heures de			
	déplacement du bétail			
	iv) Gestion active de la circulation			
	par du personnel formé et visible sur			
	le site, au besoin, pour assurer un			
	passage sûr et pratique pour le			
	public.			
	v) Assurer un accès sûr et continu			
	aux bureaux, aux magasins et aux			
	résidences pendant les activités de			
	rénovation, si les bâtiments restent			
	ouverts au public.			

#### I. INTRODUCTION

Conformément aux exigences du CGES du projet PPSB, dans le cadre de réhabilitation des locaux de l'Institut de Formation Interrégional des Paramédicaux sis dans la ville de Toamasina, la réhabilitation de l'IFIRP fait l'objet d'une étude environnementale et sociale. Cette étude a pour objectif d'identifier les risques potentiels et de proposer des mesures préventives ou correctives appropriées. À la suite de cette évaluation, il a été déterminé qu'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est nécessaire pour mettre en œuvre les mesures visant à gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux du sous-projet.

Le sous-projet concerne six bâtiments de l'IFIRP. Parmi eux, l'un nécessite une réhabilitation importante. En général, les réhabilitations impliquent la reconstruction des bâtiments, le retrait et la pose de la toiture, le décapage et la peinture des murs, ainsi que le carrelage des sols. Ces travaux concernent les six bâtiments suivants :

- Salle de Laboratoire de compétence ;
- Salle de classe à trois salles de dimensions de 37,30X9,45 m;
- Grande salle de dimension 18,20 m x 7,70 m ;
- Bureau avec bibliothèque de dimension 22,10 x 7,70 m;
- Garage administratif de dimension 7,25 x 6,80 m;
- Salle informatique.

#### II. DESCRIPTION DU SOUS PROJET

Les sites pour la réhabilitation se trouve dans l'enceinte de l'IFIRP déjà clôturé, appartenant au Ministère de la Santé Publique. La liste des travaux à réaliser au sein de l'IFIRPToamasina sont les suivantes :

- Remplacement de la toiture existante pour assurer une meilleure étanchéité et une protection renforcée contre les intempéries.
- Décapage complet des carreaux dégradés suivis de leur remplacement afin d'améliorer l'esthétique et la durabilité de la surface.
- Travaux de peinture intérieure et extérieure pour rafraîchir et revitaliser l'aspect visuel de l'ensemble de la structure.
- Réparation des fissures sur les murs afin de renforcer leur intégrité structurale et d'éviter toute infiltration d'eau.
- Démolition contrôlée du hangar existant, incluant les travaux de fouille et de démolition, suivie de la construction d'un nouveau bâtiment répondant aux besoins spécifiques du projet.

• Installation et repli de chantier, comprenant la mise en place et le retrait de toutes les infrastructures temporaires nécessaires à la réalisation des travaux dans des conditions optimales de sécurité et de fonctionnalité.

Les consistances des travaux de réhabilitation de l'IFIRP Toamasina sont détaillés dans le tableau ci-après :

<u>Tableau 1</u>: Consistance des travaux de réhabilitation de l'IFIRP Toamasina

Désignation	Type des travaux	Détails des travaux
A-	TRAVAUX	- Dépose partielle de faux plafond en bois
REHABILITATION	PREPARATOIRE	Concerne : Bâtiment entier
SALLE		- Dépose en totalité de tôle ondulée galvanisée
LABORATOIRE DE COMPETENCE		- Dépose en totalité de faïtière du bâtiment
DE COMPETENCE		- Dépose en totalité de panne et entretoise
		- Dépose en totalité de planche de rive en bois
		- Dépose de descente d'eau en zinc de diamètre
		10cm
	MACONNERIE	- Reprise partielle du dallage
		Concerne : Sol du bâtiment
	CHARPENTE	- Reprise partielle enduit
	COUVERTURE ET	<ul> <li>Fourniture et pose de tôle ondulée galvanisée d'épaisseur 50/100è, y compris toute sujétions de</li> </ul>
	PLAFONNNAGE	pose Concerne:
	FLAI ONINIAGE	Toiture du bâtiment
		- Fourniture et pose de faîtière en tôle galvabac de
		50/100 et de 0,50 m de développement, y compris
		toute sujétions de pose
		- Fourniture et pose de faux-plafond en volige pin,
		y compris gorge, remplacement partiel des volige
		et révision des solives défectueuses
		<ul> <li>Fourniture et pose de panne en bois dur du pays, traitée en xelophène de section 5x15cm, y</li> </ul>
		compris toutes sujétions de fixation
		- Fourniture et pose d'entretoise en bois dur du
		pays, traitée en xelophène de section 8x8 cm, y
		compris toutes sujétions de fixation
		- Fourniture et pose de planche de rive en bois dur
		du pays rabotés en quatre faces de section
		<ul><li>2,5x20cm, y compris toutes sujétions de fixation</li><li>Fourniture et pose de gouttière en PVC de 12cm</li></ul>
		e diamètre, y compris support espacé de 50cm
		- Fourniture et pose de descente d'eau pluviale en
		PVC de diamètre 10cm, y compris collier de
		fixation espacé de 50cm
	PLOMBERIE	Révision générale du tuyauterie d'alimentation en eau
	SANITAIRE	des salle d'eau du bâtiment
		Concerne: tuyauterie et appareils sanitaires

	PEINTURE ET VITRERIE  ELECTRICITE	<ul> <li>Fourniture et application de peinture à l'eau vinylique extérieur en deux couches, y compris préparation des surfaces avant peinture (brossage, lavageect)         <ul> <li>Concerne: mur extérieur du bâtiment</li> </ul> </li> <li>Fourniture et application de peinture à l'eau vinylique intérieur en deux couches, y compris préparation des surfaces avant peinture (brossage, lavageect)         <ul> <li>Concerne: mur intérieur du bâtiment</li> </ul> </li> <li>Fourniture et application de peinture à l'huile en deux couches y compris préparation de surface avant peinture         <ul> <li>Concerne:</li> </ul> </li> <li>Fourniture et pose d'hublot étanche à l'extérieur</li> <li>Fourniture et pose d'hublot étanche à l'extérieur</li> </ul>
	ASSAINISSEMENT	<ul> <li>Fourniture et pose d'hubiot etanche à l'exterieur du bâtiment , y compris révision de fil électrique et toute sujétions</li> <li>Fourniture et pose d'hubiot plafonnier, y compris révision de fil électrique et toute sujétions Concerne : WC</li> <li>Fourniture et pose d'interrupteur à simple allumage Concerne: WC</li> <li>Fourniture et remplacement de sonnerie , y compris révision de fil</li> <li>Confection regard collecteur sans fond en maçonnerie d'agglos de 10 de dimensions 60x60x60 cm avec couvercle en beton armé , Concerne: Descente d'eau pluviale</li> </ul>
B-	TRAVAUX	- Installation et repli de chantier
<b>REHABILITATION</b>	PREPARATOIRES	,
SALLE DE CLASSE A TROIS SALLES DE DIMENSIONS	DEPOSE	Travaux de depose des éléments de constructions abîmés, dallage Concerne: Faux plafond, DEP
37,30X9,45 m	MACONNERIE ET	Reprise des enduits au mortier de ciment dosé à 350
	RAVALEMENT	kg/m3 au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3
	COUVERTURE	<ul> <li>Traitement des fuites sur tôle plane galvaniséee</li> <li>Concerne: Toiture en fuite</li> </ul>
	PLAFONNNAGE	<ul> <li>Fourniture et pose de faux-plafond en volige pin, y compris joint gorge</li> <li>Fourniture et pose de descente d'eau pluviale en PVC de diamètre 10cm, y compris collier de fixation espacé de 50cm et coude, assemblée à chaud</li> </ul>

	PEINTURE ET	- Fourniture et application de peinture à l'eau vinylique extérieure en deux couches, y compris
	VITRERIE	préparation des surfaces avant peinture
		(brossage, lavageect)
		Concerne: mur extérieur et poteau
		- Fourniture et application de peinture à l'eau
		vinylique intérieure en deux couches, y compris
		préparation des surfaces avant peinture
		(brossage, lavageect)
		Concerne: mur intérieur
		- Fourniture et application de peinture à l'huile en
		deux couches y compris préparation de surface avant peinture
		<u>Concerne</u> : Faux-plafond , porte, fenêtre et
		soubassement int et ext (h=1,20m)
	ELECTRICITE	- Fourniture et pose d'hublot étanche à l'extérieur ,
		y compris pose de fil électrique VGV de 2x2,5
		mm2 de section, attache , boîte de dérivation et
		toute sujétions de mise en œuvre
		Concerne: Eclairage extérieur - Fourniture et pose d'hublot plafonnier étanche à
		l'extérieur , y compris pose de fil électrique VGV
		de 2x2,5 mm2 de section, attache, boîte de
		dérivation et toute sujétions de mise en œuvre
		- Révision des points lumineux interieurs en fil
		VGV de 2x2,5 mm2 de section, y compris boîte de
		dérivation et attache
	TDAVALIV	Concerne: Eclairage intérieur
C- REHABILITATION	TRAVAUX	Installation et repli de chantier ( achat de bois rond et carburant)
DE LA GRANDE	PREPARATOIRES	·
SALLE DIM =	DEPOSE ET	- Depose en totalité de la toiture du bâtiment
18,20 m x 7,70 m	DEMOLITION	<ul> <li>Depose en totalité de panne et entretoise</li> <li>Depose de grille de protection métallique, compris</li> </ul>
		rangement dans un lieu indiqué
		- Démolition de maçonnerie en BA (Semelles,
		poteaux, chainnage), compris évacuation des
		decombres
		- Demolition de mur entier, y compris évacuation
		des decombres

#### OUVRAGE Beton de propreté dosé à 150 Kg/m3 de ciment Concerne: semelles, longrines INFRASTRUCTURE Beton armé dosé à 350 Kg/m3 de ciment Concerne: semelles, amorce poteaux et longrine Coffrage en bois ordinaire y compris traverse ou Concerne: semelles, amorce poteaux et longrines Armature en acier de tout diamètre selon les ouvrages en beton Concerne: semelles, amorce poteaux et longrines Herissonnage de tout venant 40/70 épaisseur 0,15cm Concerne: dallage en chape Beton de forme dosé à 350 Kg/m3 de ciment, à l'épaisseur de 0,08 m Dallage en châpe dosé à 400 kg de ciment Maçonnerie d'agglos plein de 0,20cm hourdé au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m3 pour mur longrine sous Concerne: sous longrine en bordure verandas Beton armé dosé à 350 Kg/ m3 de CPA OUVRAGE ΕN **BETON ARME** Concerne: poteaux, poutre, linteaux, chainnage, ceinture ...etc Coffrage en bois ordinaire y compris traverse et Concerne: poteaux, linteaux chainnage, beton rampant, et poteaux Armature en acier de tout les diamètre necéssaires selon les ouvrages en béton armé Concerne: poteaux, linteaux chainnage, beton rampant concerne : béton armé Maçonnerie d'agglomerés creux de 20x20x40 MACONNERIE hourdé au mortier de ciment dosé à 300Kg/m3 **RAVALEMENT** Concerne: mur elevation Enduit au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 de CPA l'épaisseur de 0.015 Concerne:maçonnerie d'agglomerés intérieur, extérieur et nu de béton decoffré Maconnerie de carreaux faiance de 30x30 hourdé au mortier dosé à 350 kg de ciment Concerne: Sol du bâtiment Maconnerie de carreaux de 30x10 hourdé au mortier dosé à 350 kg de ciment Concerne: Sol du bâtiment Maçonnerie de claustras type boites au lettre, hourdés au mortier de ciment dosé à 300kg/m3 de ciment Concerne: mur elevation nouvellement crée

CHARPENTE	- Charpente non assemblée en bois dur du
COUVERTURE ET PLAFONNNAGE	<ul> <li>chapente non assemblee en bols dur du pays,rabotés en 4 faces y compris toutes sujetions en accessoires d'assemblage et pose pannes en carré de 15x6x400 éspacée toutes les 0,80 m Concerne:pannes</li> <li>Fourniture et pose d'entrtoise en bois carré de 7x7 pour pannes et solives</li> <li>Fourniture et pose de couverture en tôle galvabac de 50/100, y compris toute sujétions de pose (pointe tôle, rondelle, cavalier)</li> <li>Fourniture et pose de faîtière en TPG de 50/100, y compris toute sujétions de pose</li> <li>Fourniture et pose de descente d'eau pluviale en PVC 100 y compris colier et toute sujétions de fixation</li> <li>Fourniture et pose de faux-plafond en volige pin</li> </ul>
	traité, y compris gorge et toute sujétions de pose
MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE	<ul> <li>Fourniture, confection et pose de porte métallique, y compris quincailleries (paumelle loutre n°16, targette n°14 et serrure • 2 vanteaux : 1.20m x 2.10m</li> <li>Fourniture, confection et pose de fenêtre coulissante en aluminium, y compris quincailleries et toutes sujétions • 2 vanteaux : 1.80m x 1.10m</li> <li>Fourniture ,confection et pose de grille de protection métallique en fer 12, y compris patte scellement, dimension = 1,80m x 1,20m Concerne: fenêtre coulissante</li> </ul>
PEINTURE	<ul> <li>Badigeonnage à la chaux grasse alunée appliqué en deux couches Concerne: mur extérieur et intérieur</li> <li>Peinture à l'eau vinylique type extérieur lavable appliqué en deux couches, y compris tous travaux préparatoires de la surface Concerne: intérieur et extérieur</li> <li>Peinture à l'huile appliqué en deux couches y compris tous travaux préparatoires de la surface à peidre Concerne: porte métallique et grille métallique</li> <li>Peinture à l'huile appliqué en deux couches y compris tous travaux préparatoires de la surface à peidre</li> <li>Concerne: Faux plafond en volige</li> </ul>

	ELECTRICITE		Fourniture at page de cable VCV de 2.5 y compris
	ELECIKICITE	-	Fourniture et pose de cable VGV de 2.5, y compris
			attaches de fixation et toutes sujétions
		-	Fourniture et pose de lampe reglette de 1.20m
		-	Fourniture et pose d'hublot étanche
		-	Fourniture et pose d'intérrupteur à simple
			allumage
		-	Fourniture et pose de prise de courant
	ASSAINISSEMENT	-	Confection regard collecteur sans fond en
			maçonnerie d'agglos de 10 de dimensions
			60x60x60 cm avec couvercle en beton armé
			Concerne: Descente d'eau pluviale
D-BUREAU AVEC	TRAVAUX	-	Installation et repli de chantier
BIBLIOTHEQUE	<b>PREPARATOIRES</b>		
IFIRP DE			
DIMENSIONS			
22,10X7,70 m			
	DEPOSE	-	Travaux de dépose des éléments de constructions
			abîmés, dallage
			Concerne: Faux plafond, DEP
	MACONNERIE ET	-	Reprise des enduits au mortier de ciment dosé à
	RAVALEMENT		350 kg/m3 au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3
			en 2 couches de 1,5 cm d'épaisseur
			Concerne: Fissuration des murs
		-	Chape incorporée en mortier de ciment dosé à
			450 kg/m3 de 3 cm d'épaisseur
			Concerne: Dallage sol
	CHARPENTE	-	Traitement des fuites sur tôle plane galvaniséee
	COUVERTURE ET		Concerne: Toitureen fuite
	PLAFONNNAGE	-	Fourniture et pose de faux-plafond en volige pin,
			y compris joint gorge,
			Concerne: Toiture
		-	Fourniture et pose de descente d'eau pluviale en
			PVC de diametre 10cm, y compris collier de
			fixation espacé de 50cm et coude, assemblée à
			chau
	PLOMBERIE	-	Fourniture et pose wc à la turque, y compris
	SANITAIRE		accessoires
			Concerne: Salle d'eau
		-	Fourniture et pose pissoirs suspendus, y compris
			accessoires
			Concerne: Salle d'eau

	PEINTURE ET VITRERIE	-	Fourniture et application de peinture à l'eau vinylique extérieur en deux couches, y compris préparation des surfaces avant peinture (brossage, lavageect)  Concerne: mur extérieur du bâtiment  Fourniture et application de peinture à l'eau vinylique intérieur en deux couches, y compris préparation des surfaces avant peinture (brossage, lavageect)  Concerne: mur intérieur du bâtiment  Fourniture et application de peinture à l'huile en deux couches y compris préparation de surface avant peinture (H= 1,20 m)  Concerne: Faux-plafond , porte, fenêtre, soubassement int et ext
	ELECTRICITE	-	Fourniture et pose d'hublot étanche à l'extérieur, y compris pose de fil électrique VGV de 2x2,5 mm2 de section, attache, boîte de dérivation et toute sujétions de mise en œuvre Concerne: Eclairage extérieur Fourniture et pose d'hublot plafonnier étanche à l'extérieur, y compris pose de fil électrique VGV de 2x2,5 mm2 de section, attache, boîte de dérivation et toute sujétions de mise en œuvre Concerne: Eclairage extérieur Révision des points lumineux interieurs en fil VGV de 2x2,5 mm2 de section, y compris boîte de dérivation et attache Concerne: Eclairage intérieur Fourniture et pose nouvel tableau général, y compris fixation en mise en marche Concerne: Electricité du bâtiment
E-TRAVAUX DE REHABILITATION	TRAVAUX PREPARATOIRES	-	Installation et repli de chantier
DU GARAGE ADMINISTR5ATIF DE DIMENSIONS 7,25x6,80 m DE	DEPOSE	-	Travaux de depose des éléments de constructions abîmés,dallage, y compris transport des gravois vers un endroit agréé par la mission de contrôle compris Concerne: Mur en tôle et toiture
L'IFIRP TOAMASINA	TERRASSEMENT	-	Fouille en rigole ou en tranchée, y compris dressage à la pelle des parois Concerne: Fondation Evacuation des produits de fouille excédentaires vers un endroit agéé par la mission de contrôle Concerne: Fondation

OUVRAGE EN	- Béton de propreté dosé à150 kg/m3
INFRASTRUCTURE	Concerne: Fondation en semelle isolée et
	parafouille en agglos plein de 20
	- Béton armé dosé à350 kg/m3
	Concerne: semelle isolée , longrine et amorce
	poteau
	- Maçonnerie d'agglos plein de 20, hourdée au
	mortier de ciment dosé à 300 kg/m3
	Concerne:Parafouille de fondation
	- Herissonage en tout venant 4/7
	Concerne:Sol du garage
	- Béton ordinaire dosé à 250 kg/m3
	Concerne:Sol du garage
	- Coffrage en bois pin, y compris fixation et butage
	Concerne:Béton dosé à 350 kg/m3
	- Acier tor pour armature de tout diamètre
	Concerne:Béton dosé à 350 kg/m3
OUVRAGE EN	- Maçonnerie d'agglos de 15, hourdée au mortier
SUPERSTRUCTUR	de ciment dosé à 300 kg/m3 Concerne:Mur
E	extérieur et intérieur
	- Maçonnerie de claustras, hourdée au mortier de
	ciment dosé à 300 kg/m3
	Concerne: Mur extérieur
	- Béton armé dosé à 350 kg/m3
	Concerne: Poteau 15x15, chaînage, linteau
	- Coffrage en bois pin, y compris fixation et butage
	Concerne:Béton dosé à 350 kg/m3
	- Acier tor pour armature de tout diamètre
	Concerne:Béton dosé à 350 kg/m3
MACONNERIE ET	- Enduit au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3
RAVALEMENT	en 2 couches de 1,5 cm d'épaisseur
	Concerne: Mur intérieur et extérieur
	- Chape incorporée en mortier de ciment dosé à
	450 kg/m3 de 3 cm d'épaisseur
	Concerne: Dallage sol

CHARPENTE COUVERTURE ET PLAFONNNAGE	<ul> <li>Fourniture et pose de tôle ondulée galvanisée d'épaisseur 50/100è , y compris toute sujétions de pose Concerne: Toiture</li> <li>Fourniture et pose de faux-plafond en volige pin, y compris joint gorge Concerne: Toiture</li> <li>Fourniture et pose de panne en bois dur du pays, traittée en xelophène de section 5x15cm, y compris toutes sujétions de fixation Concerne: Toiture</li> <li>Fourniture et pose d'entretoise en bois dur du pays, traittée en xelophène de section 8x8 cm, y compris toutes sujétions de fixation Concerne: Toiture</li> <li>Fourniture et pose de planche de rive en bois dur du pays rabotés en quatre faces de section 2,5x20cm, y compris toutes sujétions de fixation Concerne: Toiture</li> <li>Fourniture et pose de gouttière en PVC de 12cm e diametre, y compris support espacé de 50cm Concerne: Toiture</li> <li>Fourniture et pose de descente d'eau pluviale en PVC de diametre 10cm, y compris collier de fixation espacé de 50cm Concerne: Toiture</li> </ul>
MENUISERIE METALLIQUE	- Fourniture et pose porte metallique à 2 vantaux, y compris fixation, serrure à double canon, peinture anti-rouille et toutes sujétions de mise en œuvre de dimensions 250x340 cm
PLOMBERIE SANITAIRE	- Fourniture et pose un point d'eau, y compris tuyauterie et robinet pour lavage Concerne:Point d'eau du garage
PEINTURE ET VITRERIE	<ul> <li>Fourniture et application de peinture à l'eau vinylique extérieur en deux couches, y compris préparation des surfaces avant peinture (brossage, lavageect)         Concerne: mur extérieur du bâtiment     </li> <li>Fourniture et application de peinture à l'eau vinylique intérieur en deux couches, y compris préparation des surfaces avant peinture (brossage, lavageect)         Concerne: mur intérieur du bâtiment     </li> <li>Fourniture et application de peinture à l'huile en deux couches y compris préparation de surface avant peinture         Concerne: Faux-plafond et planche de rive, portail, soubassement int et ext (H=1,20m)     </li> </ul>

	ELECTRICITE	-	Fourniture et pose d'hublot étanche à l'extérieur du garage, y compris pose de fil électrique VGV de 2x2,5 mm2 de section, attache, boîte de dérivation et toute sujétions de mise en œuvre Concerne: Éclairage extérieur Fourniture et pose point lumineux en fil VGV de 2x2,5 mm2 de section, y compris boîte de dérivation et attache Concerne: Éclairage intérieur Fourniture et pose d'interrupteur à simple allumage Concerne: Point lumineux Confection regard collecteur concerne fond en
	ASSAINISSEMENT	-	Confection regard collecteur sans fond en maçonnerie d'agglos de 10 de dimensions 60x60x60 cm avec couvercle en beton armé Concerne: Descente d'eau pluviale
F-BATIMENT	TRAVAUX	-	Installation et repli de chantier (achat de bois rond
SALLE	PREPARATOIRES		et carburant)
INFORMATIQUE	DEPOSE ET	-	Depose en totalité de la toiture du bâtiment
	DEMOLITION	-	Depose en totalité de panne et entretoise
		_	Demolition de mur accrotère en beton  Demolition de mur bordure de la terrasse
	OUVRAGE EN	-	Beton armé dosé à 350 Kg/ m3 de CPA
	BETON ARME		Concerne: poteaux, poutre, linteaux, chainnage,
			ceintureetc
		-	Coffrage en bois ordinaire y compris traverse et
			étais Concerne: poteaux, linteaux
			chainnage, beton rampant, et poteaux
		-	Armature en acier de tout les diamètre necéssaires selon les ouvrages en béton armé
			Concerne: poteaux, linteaux chainnage, beton
			rampant concerne: béton armé

#### Maçonnerie d'agglomerés creux de 20x20x40 MACONNERIE RAVALEMENT hourdé au mortier de ciment dosé à 300Kg/m3 Concerne: mur elevation Enduit au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 de CPA l'épaisseur de 0.015 Concerne:maçonnerie d'agglomerés creux intérieur, extérieur et nu de béton decoffré Maçonnerie de carreaux faiance de 20x20 hourdé au mortier de ciment dosé à 350kg/m3 de ciment Concerne: mural salle d'eau Maçonnerie de carreaux faiance de 30x30 hourdé au mortier dosé à 350 kg de ciment Concerne: Ancienne dallage et dallage en extension Maçonnerie de carreaux de 30x10 hourdé au dosé mortier à 350 kg de ciment Concerne: Ancienne dallage et dallage en extension Maçonnerie de claustras type boites au lettre, hourdés au mortier de ciment dosé à 300kg/m3 de ciment Concerne: mur elevation nouvellement crée non assemblée en bois dur du **CHARPENTE** Charpente pays, rabotés en 4 faces y compris toutes sujetions COUVERTURE en accessoires d'assemblage et pose solives en madrier de 15x6x400 éspacée toutes les 0,80 m Concerne :solives Charpente non assemblée en bois dur du pays, rabotés en 4 faces y compris toutes sujetions en accessoires d'assemblage et pose pannes en carré de 15x6x400 éspacée toutes les 0,80 m Concerne:pannes Fourniture et pose d'entrtoise en bois carré de 7x7 pour pannes et solives Fourniture et pose de couverture en tôle galvabac de 50/100, y compris toute sujétions de pose (pointe tôle, rondelle, cavalier) Fourniture et pose de faîtière en TPG de 40/100, y compris toute sujétions de pose Fourniture et pose de descente d'eau pluviale en PVC 100 y compris colier et toute sujétions de fixation Fourniture et pose de faux-plafond en volige pin traité, y compris gorge et toute sujétions de pose

MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE	<ul> <li>Fourniture, confection et pose de porte en bois dur du pays, y compris quincailleries (paumelle loutre n°16, targette n°14 et serrure Concerne: salle d'eau</li> <li>Fourniture, confection et pose de porte métallique, y compris quincailleries (paumelle loutre n°16, targette n°14 et serrure</li> <li>Fourniture, confection et pose de fenêtre coulissante en aluminium, y compris quincailleries et toutes sujétions</li> <li>2 vanteaux: 1.20m x 1.10m</li> <li>Fourniture ,confection et pose de porte grille métallique en fer 12, y compris patte scellement, dimension = 1,20m x 2,10m Concerne: Porte d'entrée salle de réunion</li> <li>Fourniture ,confection et pose de grille de protection métallique en fer 12, y compris patte scellement, dimension = 1,20m x 1,10m Concerne: fenêtre nouvellement crée salle de reunion</li> </ul>
PLOMBERIE SANITAIRE	<ul> <li>Fourniture et pose des appareils sanitaires et accéssoires: WC siège à l'anglaise, chasse d'eau dorsal complet sortie horizontale type poussoir</li> </ul>
PEINTURE	<ul> <li>Badigeonnage à la chaux grasse alunée appliqué en deux couches Concerne: mur extérieur et intérieur du bâtiment entier</li> <li>Peinture à l'eau vinylique type extérieur lavable appliqué en deux couches, y compris tous travaux préparatoires de la surface Concerne: intérieur et extérieur du bâtiment entier</li> <li>Peinture à l'huile appliqué en deux couches, y compris tous travaux préparatoires de la surface à peidre pour menuiseries bois Concerne: porte et grille métallique</li> <li>Peinture à l'huile appliqué en deux couches y compris tous travaux préparatoires de la surface à peidre</li> <li>Concerne: Faux plafond en volige</li> </ul>
ELECTRICITE	<ul> <li>Fourniture et pose de cable VGV de 2.5, y compris attaches de fixation et toutes sujétions</li> <li>Fourniture et pose de lampe reglette de 1.20m</li> <li>Fourniture et pose de lampe reglette de 0.60m</li> <li>Fourniture et pose d'hublot étanche</li> <li>Fourniture et pose d'intérrupteur à simple allumage</li> <li>Fourniture et pose de prise de courant</li> </ul>

ASSAINISSEMENT	- Confection regard collecteur sans fond en
	maçonnerie d'agglos de 10 de dimensions
	60x60x60 cm avec couvercle en beton armé
	Concerne: Descente d'eau pluviale

# III. DESCRIPTION DU MILIEU

#### 1. MILIEU BIOPHYSIQUE

#### 1.1. Localisation administrative

L'IFIRP se trouve dans la ville de Toamasina. Elle se trouve dans :

<u>Région</u> : Atsinanana<u>District</u> : Toamasina I

- **Commune**: Commune Urbaine Toamasina

- **Fokontany** : Analakininina

- Coordonnées géographiques : -18.142951, 49.415077

Ci – après une image sur google qui montre le lieu.

Figure 1 : Localisation de l'IFIRP Toamasina



## 1.2. Géologie

Le District de Toamasina I est marqué par diverses formes variées de relief et paysage avec la plaine côtière étroite qui présente une énorme potentialité agricole.

Géologiquement, le District est marqué par la juxtaposition de deux étalons de terrains :

- les terrains sédimentaires formés d'alluvions, de sables, de dunes vives, de grès peu solidifiés, bordant la côte ;
- les terrains cristallins avec prédominance de type graphite.

#### 1.3. Sol

Trois types de sol caractérisent dans le District de Toamasina I : les sols hydromorphes des basfonds, les sols ferralitiques jaunes sur rouges et les sols d'apport fluvial. Tous les poteaux seront implantés sur des terrains quasi-plats. Ainsi, aucune érosion des sols n'est à craindre.

#### 1.4. Climat

Le climat est de type tropical chaud et humide caractérisé par une température élevée et une abondance des précipitations. Le District de Toamasina I est notamment soumis au microclimat de la zone littorale, chaud, humide à per humide. La valeur moyenne annuelle des températures est de 24°C. Les plus fortes chaleurs sont enregistrées entre décembre et mars avec une température moyenne mensuelle de plus de 26°C. Juillet et Août sont les mois les plus froids. Dans tous les cas, les zones du projet sont caractérisées par une forte pluviométrie avec une moyenne annuelle supérieure à 1 200mm. Les mois les plus pluvieux s'étalent entre le mois de décembre et le mois de mars. Les mois d'août à novembre sont les moins arrosés.

### 1.5. Végétation

La formation végétale se caractérise par une végétation adaptée au sable des cordons et des dunes. Sur les zones non atteintes par la mer, se développe une forêt assez touffue qui rappelle les formations secondaires des collines. À d'autres endroits, comme de la baie d'Antongil au Sud-Est de Toamasina, on trouve des prairies côtières dominées par Stenotaphrum et Axonopus. Dans les zones marécageuses où le sol est hydromorphe, la végétation s'adapte à l'excès d'eau avec des espèces telles que le "Viha" et le "Tatamo". La mangrove pousse près des embouchures. Des efforts de reboisement ont été entrepris le long du littoral, incluant des espèces comme le grevillea, le pin, l'eucalyptus et des plantations de cocotiers. En ce qui concerne les travaux de réhabilitation de l'IFIRP, aucune végétation ne sera affecté par ces activités. Le site de réhabilitation ainsi que sa zone d'influence ne comportent ni habitats naturels ni habitats critiques. De plus, aucune zone humide ni site RAMSAR n'a été impacté par ce sous-projet.

#### 2. MILIEU HUMAIN

### 2.1. Population

# 2.1.1. Croissance démographique

La croissance démographique de la commune urbaine de Toamasina a un rythme accéléré avec un effectif de 210 987 habitants en 2006 et s'élevait à 458 00 habitants en 2021. Cette forte croissance démographique s'explique par diverses raisons :

- la croissance naturelle ;
- l'enfant est considéré comme une richesse selon les us et coutumes ;
- il y a aussi l'amélioration des conditions sanitaires (vaccination) entrainant la baisse de la mortalité.

Sous cette pression démographique, la commune urbaine de Toamasina est entrée dans une phase d'urbanisation accélérée se caractérisant par l'extension des périmètres urbains par la création de grands quartiers à la périphérie du centre-ville.

# 2.1.2. Composition ethnique

La commune urbaine de Toamasina est composée des populations cosmopolites dont les Betsimisaraka sont les plus nombreux avec un taux de 53 % puisqu'ils sont les originaires. Les autres populations telles les Merina 20 %, Sud-est 8 %, et autres 19 % sont venus fréquenter la ville à la recherche du bonheur attirés par la présence des industries minières et des activités portuaires en tant que ville économique. La ville de Toamasina abrite aussi une très importante communauté chinoise, indo-pakistanaise, ainsi qu'une minorité européenne.

### 2.2. Activités socio-économiques

Dans les zones suburbaines, l'activité agricole est caractérisée par la prépondérance de la culture de riz sous la culture surbrulis (tavy) et de la riziculture irriguée. Dans la ville, ce sont les secteurs industriels, touristique et commercial qui sont de plus en plus développés. Pendant les travaux, aucun domaine agricole ni aucune autre activité ne sera affectée.

# IV. ETUDES DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 1. CADRE JURIDIQUE

# 1.1. Législation nationale sur l'évaluation environnementale

La législation environnementale à Madagascar est régie par plusieurs lois et décrets qui visent à protéger l'environnement tout en favorisant le développement durable. Parmi les textes principaux figurent :

- Loi n° 94-027 du 17 novembre 1994 portant le Code d'hygiène, de sécurité et d'environnement au travail. Cette loi établit les normes fondamentales pour la sécurité et l'hygiène au travail, incluant la protection de l'environnement.
- Loi n° 95-029 du 4 août 1995 portant l'organisation générale des transports terrestres et fluviaux. Elle régule l'impact environnemental des infrastructures de transport.
- Loi n° 97-017 du 8 août 1997 portant révision de la législation forestière. Cette loi vise à protéger les forêts et à réguler l'exploitation des ressources forestières.
- Loi n° 98-029 du 20 janvier 1999 portant le Code de l'eau. Elle réglemente l'utilisation et la protection des ressources en eau.
- Loi n° 99-021 du 9 août 1999 portant la politique de gestion de contrôle des pollutions industrielles. Cette loi traite de la prévention et de la gestion des pollutions causées par les industries.
- Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le Décret N° 2004-167, connu sous le nom de Décret MECIE (Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement), établi le 3 février 2004, a pour objectif de garantir que les projets d'investissement réalisés à Madagascar soient en accord avec les exigences environnementales du pays. Ce décret impose des évaluations environnementales préliminaires pour tous les nouveaux projets d'investissement afin d'évaluer et de minimiser leurs impacts potentiels sur l'environnement.
- Loi n° 2000-027 du 13 janvier 2000 relative aux Communautés de base chargées de la gestion locale des ressources naturelles renouvelables. Elle encourage la gestion communautaire des ressources naturelles.
- Loi n° 2003-044 du 10 janvier 2004 portant le Code du travail. Elle inclut des dispositions sur les conditions de travail et la protection de l'environnement au travail.
- Loi n° 2005-019 du 17 octobre 2005 portant le Statut des terres. Cette loi régule l'utilisation des terres, incluant les terres agricoles et forestières.
- Loi n° 2015-003 du 20 janvier 2015 portant la charte de l'environnement malagasy. Cette loi moderne intègre des principes internationaux de protection de l'environnement et de

- développement durable.
- Loi n° 2015-052 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat. Elle régit l'aménagement urbain et la construction, incluant des considérations environnementales.
- Loi n° 2019-008 du 13 décembre 2019 relative à la lutte contre la violence basée sur le genre. Bien que principalement sociale, cette loi a des implications environnementales dans la gestion des projets.

### 1.2. Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale

Le Cadre environnemental et social (CES) décrit l'engagement de la Banque mondiale à promouvoir le développement durable à travers une politique et un ensemble de normes environnementales et sociales conçues pour appuyer les projets des pays emprunteurs dans le but de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée.

#### Le CES comprend:

- Une vision du développement durable, qui décrit les aspirations de la Banque en matière de viabilité environnementale et sociale ;
- La Politique environnementale et sociale relative au financement de projets d'investissement, qui énonce les exigences de la Banque ;
- Les 10 Normes environnementales et sociales et leurs Annexes, qui énoncent les dispositions qui s'appliquent à l'Emprunteur et aux projets.

Il est conçu pour gérer les risques environnementaux et sociaux dans les projets qu'elle finance. Il établit les exigences que les emprunteurs doivent respecter pour que les projets soient durables et ne causent pas de dommages significatifs à l'environnement et aux populations locales.

Pour les travaux de génie civil, une Note du CES sur les Bonnes Pratiques en matière de lutte contre l'exploitation et les attentes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel a été mis en place par la Banque. Cette note décrit les facteurs de risque d'EAS/HS dans les opérations de développement humain, énonce les obligations de la Banque en ce qui concerne l'examen sélectif des risques d'EAS/HS dans le cadre de ces opérations et indique les principales mesures à prendre pour y faire face.

#### 1.3. Les NES de la Banque Mondiale applicables au projet

Les normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale sont conçues pour gérer les risques environnementaux et sociaux associés aux projets qu'elle finance. Les 10 NES définissent les obligations dont le projet devra se conformer tout au long de la durée du projet. Ces normes sont les suivantes :

- NES n°01 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- NES n°02 : Emploi et conditions de travail ;
- NES n°03 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES n°04 : Santé et sécurité des populations ;
- NES n°05 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire :
- NES n°06 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- NES n°07 : Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ;
- NES n°08 : Patrimoine culturel ;
- NES n°09 : Intermédiaires financiers ; et
- NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information.

Pour les sous-projets de réhabilitation du bâtiment de l'IFIRP Toamasina, les 05 NES (n°01, n°02, n°03, n°04 et n°10) dont citées ci - dessous sont particulièrement pertinentes et doivent être intégrées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Pour les autres NES (n°05, n°06, n°07, n°08, n°09) ne s'appliquent pas aux activités car les activités ne sont pas susceptibles de nécessiter des opérations de réinstallation des populations. Les terrains de réhabilitation appartiennent au Ministère de la Santé Publique. Les travaux seront développés dans les sites existants et ne toucheront pas aux sites reconnus « patrimoines », par conséquent la NES 8 n'a pas été déclenché mais en cas de découvertes fortuites il faut se référer à la section 1.26 du CGES du projet PPSB.

# 1.3.1 NES 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux

- ❖ Identification et évaluation des risques : La NES 1 exige une évaluation approfondie des risques et des impacts environnementaux et sociaux. Pour les sous-projets de réhabilitation du bâtiment de l'IFIRP Toamasina, cela inclut l'évaluation des impacts potentiels des travaux de réhabilitation sur l'environnement local, la biodiversité et les communautés humaines.
- Mesures d'atténuation : Elle requiert la mise en place de mesures spécifiques pour atténuer les impacts identifiés, telles que la gestion des déchets, le contrôle de la pollution, et la protection des habitats naturels. De plus, elle sollicite également la mise en place des mesures pour minimiser les impacts sociaux comme la gestion de la circulation, la sécurité des travailleurs, la gestion des conflits et des plaintes auprès des communautés et des

- travailleurs, et la prévention et la lutte contre la VBG.
- Suivi et surveillance: La NES 1 implique également la mise en place de mécanismes de suivi et de surveillance pour garantir que les mesures d'atténuation sont efficaces et que les impacts résiduels sont gérés de manière appropriée.

# 1.3.2 NES 2 : Emploi et conditions de travail

- Conditions de travail sécurisées: La NES 2 s'assure que les travailleurs engagés dans les sous-projets bénéficient de conditions de travail sûres et hygiéniques. Cela inclut l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) et la formation en matière de sécurité.
- Non-discrimination et égalité: Elle promeut l'équité et la non-discrimination sur le lieu de travail, assurant que tous les travailleurs sont traités équitablement et bénéficient des mêmes droits et protections.
- ❖ Gestion des plaintes : Elle exige la mise en place de mécanisme de dialogue et de gestion des plaintes pour les travailleurs, permettant de traiter efficacement les problèmes liés aux conditions de travail et aux relations de travail.

# 1.3.2. NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution

- Gestion des déchets : La NES 3 met l'accent sur la gestion appropriée des déchets durant la réhabilitation et la construction.
- Prévention de la pollution : Elle exige des mesures pour prévenir la pollution de l'air, de l'eau et des sols, telles que l'utilisation de technologies propres et des pratiques de gestion durable des ressources.
- Efficacité des ressources : Elle encourage l'utilisation efficiente des ressources naturelles, y compris l'eau et l'énergie, pour minimiser l'empreinte environnementale des projets.

#### 1.3.3. NES 4 : Santé et sécurité des populations

- Protection des communautés : La NES 4 vise à protéger la santé et la sécurité des communautés locales contre les impacts négatifs des projets. Cela inclut la prévention des risques liés aux travaux de construction et la gestion des substances dangereuses.
- Plans d'urgence: Elle exige l'élaboration de plans d'urgence pour répondre aux incidents pouvant affecter la santé et la sécurité des populations, tels que les déversements de produits chimiques ou les accidents de chantier.
- ❖ Engagement des parties prenantes : Elle souligne l'importance de consulter les communautés locales et de les impliquer dans la gestion des risques pour garantir leur

sécurité et leur bien-être.

l'information

# 1.3.4. NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et diffusion de

- Consultation publique: La NES 10 exige la réalisation de consultation publique pour s'assurer que les parties prenantes sont informées et impliquées tout au long du cycle de vie des projets. Cela permet de recueillir leurs préoccupations et leurs suggestions d'améliorations face aux produits et aux activités du projet.
- Transparence et information: Elle assure que les informations pertinentes sur le projet sont accessibles aux parties prenantes de manière transparente et opportune, facilitant ainsi un dialogue ouvert et constructif.
- Mécanisme de Dialogue et Gestion des Plaintes : Elle requiert l'établissement de mécanisme de gestion des plaintes pour permettre aux acteurs et aux communautés locales de soumettre leurs préoccupations et de recevoir des réponses appropriées.

L'intégration de ces normes environnementales et sociales (NES) dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des sous-projets de réhabilitation de l'IFIRP Toliara revêt une importance cruciale pour garantir une gestion efficace des risques environnementaux et sociaux. Le PGES doit comprendre des évaluations détaillées des impacts, des mesures d'atténuation spécifiques, des plans de suivi et de surveillance, ainsi que des mécanismes de consultation et de gestion des plaintes, en conformité avec les exigences des NES.

1.3.5. Comparaison entre le Cadre National et les NES de Banque Mondiale

N°	Disposition dans le NES de la Banque Mondiale	Cadre National	Observations
01	La NES 1 affirme l'importance d'une évaluation environnementale et sociale intégrée permettant d'identifier les risques et effets d'un projet	Exigence d'une évaluation environnementale (screening) pour tout projet ou activité susceptible de dégrader l'environnement selon le décret MECIE	Conformité entre la législation nationale et la NES
02	La NES 2 reconnaît l'importance de la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus à des fins de réduction de la pauvreté et de promotion d'une croissance économique solidaire. Elle a pour but de promouvoir la sécurité et la santé au travail, encourager le traitement équitable, empêcher le recours à toute forme de travail forcé et au travail des enfants	Le code de travail interdit le travail forcé, la discrimination et met l'accent sur le respect de la dignité de la personne humaine	Complémentarité entre la législation nationale et la NES

03	La NES 3 énonce les exigences en matière d'utilisation rationnelle des ressources et de prévention et gestion de la pollution tout au long du cycle de vie du projet	La loi n° 99-021 sur la politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles définit le cadre général d'une politique de gestion rationnelle et de contrôle des pollutions industrielles. La Politique Nationale sur la Gestion de Déchets Médicaux met l'accent sur la gestion et l'élimination des déchets auprès des formations sanitaires	Complémentarité entre le cadre national et la NES
04	La NES 4 a pour but d'éviter les impacts néfastes sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet, encourager la prise en compte de considérations de qualité et de sécurité, et éviter ou minimiser l'exposition de la communauté aux risques liés à la circulation dans le cadre du projet et à la sécurité routière, aux maladies et aux matières dangereuses	La loi n° 94-027 portant Code d'Hygiène, de Sécurité et de l'Environnement du Travail vise à responsabiliser tous les Intervenants en matière d'hygiène, de Sécurité, d'Environnement et de Santé au Travail, renforcer les mesures de surveillance et de prévention technique et promouvoir l'extension du système de sécurisation du travail à tous les secteurs d'activités	Complémentarité entre la législation nationale et la NES
10	La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet	La législation nationale dispose d'une procédure de consultation et de participation du public relatives aux études d'impacts environnementaux et sociaux selon le décret MECIE	Complémentarité entre la législation nationale et la NES

# 1.3.6. Directives HSSE (EHS) Générales et Spécifiques à la Construction de la Banque Mondiale

Les Directives HSSE de la Banque Mondiale pour les projets de construction/réhabilitation sont conçues pour garantir que les projets sont réalisés en respectant des normes élevées de sécurité, de santé, de sécurité et de gestion environnementale. Elles englobent des informations en matière de construction, d'exploitation et de la maintenance de Laboratoire. Ces directives couvrent et peuvent inclure les éléments suivants :

- La gestion environnementale des déchets solides et liquides des travaux de réhabilitation, les déchets durant l'exploitation, les bruits, ...
- La santé et la sécurité au travail : qui inclut des procédures d'urgence, des formations pour le personnel, et des équipements de protection individuelle (EPI).

# 1.4. Instruments de gestion des risques E&S du projet

Pour garantir une gestion efficace des risques environnementaux et sociaux associés au sousprojet de réhabilitation de l'IFIRP Toamasina, plusieurs outils de gestion sont mis en œuvre. Ces outils permettent d'identifier, d'analyser et de réduire les impacts négatifs potentiels, tout en maximisant les bénéfices positifs.

Voici les principaux outils de gestion des risques E&S pour ce projet :

### 1.4.1 Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

Le PEES est un document intégré dans l'accord de financement entre la Banque Mondiale et le Gouvernement Malagasy. Il énonce les mesures et actions matérielles, les éventuels documents ou plans spécifiques ainsi que le calendrier respectif afin que le projet soit mis en œuvre conformément aux Normes Environnementales et Sociales.

#### 1.4.2. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Le CGES définit les principes, les règles, les directives et les procédures permettant d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux. Ce processus sera exécuté dans le respect des exigences du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et de la législation environnementale de Madagascar, en s'assurant que les exigences les plus sévères prévalent.

#### 1.4.3. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

C'est le présent document qui détaille les mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux identifiés lors de l'évaluation des impacts. Il inclut des plans d'action spécifiques, des responsabilités, des calendriers et des budgets pour la mise en œuvre des mesures.

### 1.4.4. Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Le PMPP vise à garantir une consultation publique continue et l'engagement des parties prenantes tout au long du projet. Il décrit les stratégies de communication, les mécanismes de consultation et les procédures pour recueillir et répondre aux préoccupations des parties prenantes. Il inclut un Mécanisme de Gestion des Plaintes afin de traiter les griefs et doléances des communautés.

#### 1.4.5. Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)

Les PGMO établit les normes pour les conditions de travail, la protection des travailleurs et la gestion des plaintes liées aux conditions de travail. Il inclut également des mesures pour prévenir

la discrimination et promouvoir l'égalité des chances.

# 2. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES ET DES IMPACTS

L'identification et l'analyse des risques et des impacts environnementaux et sociaux sont des étapes cruciales pour la gestion des projets. Ces étapes permettent de reconnaître les effets potentiels des activités du projet sur l'environnement et les communautés locales et de planifier des mesures d'atténuation appropriées.

<u>Tableau 2</u>: Identification et analyse des risques et des impacts

Phase	Source d'impacts	Milieu affecté	Impacts probables	Туре
Phase	Campement des ouvriers	Milieu humain	Conflits communautaires suite à la venue massive des ouvriers  Propagation des maladies  Risques de vols et insécurité  Perturbation des us et coutumes	Négatif Négatif Négatif
préparatoire	Amener des matériels et matériaux	Milieu humain	locales  Risques d'accident de circulation	Négatif Négatif
	Éclats et débris de matériaux	Milieu physique	Pollution du sol  Eparpillement des emballages des produits de quincaillerie (ciments, peinture)	Négatif
Phase	Manipulation et dispersion des matériaux	Milieu physique	Pollution de l'eau souterraine (nappe phréatique)	Négatif
d'exécution  Travaux  de Mi  démolition  destruction  des	Milieu physique et humain	Problèmes liés à la qualité de l'air, les émissions de poussières sur le chantier	Négatif	
	Migration temporaire des ouvriers	Milieu humain	Risques de maladies (COVID-19, diarrhée, VIH/SIDA,) Risque d'accidents de travail pour	Négatif
			les ouvriers	Négatif

Phase	Source d'impacts	Milieu affecté	Impacts probables	Туре
			Risque de travail forcé et travail des enfants	Négatif
			Risque de mauvaises conditions de travail	Négatif
			Risque de violence basée sur le genre, d'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel (VBG/ EAS/ HS)	Négatif
			Conflit entre les populations locales et les ouvriers	Négatif
	Transport des	Milieu	Perturbation de l'accès pour les riverains	Négatif
	matériels et matériaux	humain	Dangers directs ou indirects pour la circulation publique et les piétons liés aux travaux	Négatif
	Chocs et bruits des équipements et des engins	Milieu humain	Nuisances sonores durant les travaux	Négatif
	Déchets de chantier	Milieu physique	Risques de pollution environnementale et sanitaire, problème de gestion de déchets	Négatif
	Terrassement	Milieu physique	Eparpillement des produits de fouilles	Négatif
	Fin de chantier	Milieu humain	Non-paiement des salaires des employés par l'entreprise et des dettes des ouvriers envers les marchands riverains	Négatif
	Fonctionnement des installations rénovées	Milieu humain	Amélioration des conditions de travail et de la salle des formations pour les paramédicaux	Positif
Phase d'exploitation	Activités génératrices de revenus	Milieu humain	Développement de commerce local autour du site	Positif
	Utilisation d'équipements à risques	Milieu humain	Risques d'accidents de travail liés à l'équipement	Négatif

# 3. EVALUATION DES IMPORTANCES DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'évaluation des importances des risques et impacts environnementaux et sociaux se fait en fonction de plusieurs critères : l'intensité, la durée, l'étendue et la classification des impacts.

#### 3.1. Intensité

L'intensité des impacts se réfère à la gravité des effets sur l'environnement et les communautés. Elle est :

- Faible (1): quand les impacts sont mineurs et réversibles, nécessitant peu ou pas de mesures d'atténuation.
- *Modérée (2) :* quand les impacts significatifs mais réversibles avec des mesures d'atténuation appropriées.
- Élevée (3) : quand les impacts sont sévères et potentiellement irréversibles, nécessitant des mesures d'atténuation substantielles.

#### 3.2. Durée

La durée des impacts est évaluée selon leur persistance dans le temps. Les impacts sont notés de 1 à 3 :

- Court terme (1): impacts temporaires qui disparaissent rapidement après la fin des activités.
- Moyen terme (2) : impacts qui persistent pendant plusieurs années après la fin des activités.
- Long terme (3): impacts durables qui peuvent persister indéfiniment.

#### 3.3. Etendue

L'étendue des impacts se réfère à l'emprise ou la portée spatiale affectée. Les impacts sont notés de 1 à 3 :

- Locale (1): impacts limités à la zone immédiate autour du site du projet.
- Régionale (2) : impacts qui s'étendent à la région environnante.
- Nationale/Globale (3): impacts qui affectent de larges zones géographiques ou ont des implications mondiales.

#### 3.4. Classification des impacts

Les impacts sont classifiés en différentes catégories en fonction de leur nature et de leur origine. Chaque catégorie peut être notée pour son importance :

- Directs (1-3): impacts directement liés aux activités du projet (e.g., émissions polluantes).
- Indirects (4-6) : impacts résultant de conséquences secondaires des activités du projet

(e.g., migration de la faune en réponse aux perturbations).

 Cumulatifs (7-9): impacts qui résultent de l'accumulation d'effets de multiples activités ou projets au fil du temps.

### 3.5. Evaluation des impacts cumulatifs

Les « impacts cumulatifs » peuvent être définis comme le résultat de plusieurs changements ou effets supplémentaires, souvent insignifiants individuellement. Souvent, ils ne sont ni mesurés ni pris en compte avant que leur effet ne s'accroisse progressivement au fil du temps par le biais de l'accumulation.

Les cas qui peuvent se présenter pour les impacts cumulatifs sont les suivantes :

- La multiplication de projets similaires (identiques), réalisés en même temps ou successivement et ayant les mêmes effets négatifs mineurs ou modérés sur une zone donnée, mais dont le cumul peut s'avérer néfaste pour le milieu;
- La réalisation de projets différents, générant des impacts individuels négatifs mineurs ou modérés, mais dont l'effet cumulatif peut s'avérer néfaste pour le milieu.

L'évaluation des impacts cumulatifs prend en compte l'effet combiné des activités du projet avec d'autres projets ou activités dans la région. Chaque facteur est noté pour son importance :

- ❖ Interaction des Impacts (1-3): Analyse de la manière dont les impacts du projet interagissent avec ceux d'autres projets ou activités.
- Effets à Long Terme (4-6): Évaluation de la durabilité des ressources environnementales et sociales face à ces impacts cumulés.
- Mesures d'Atténuation Cumulatives (7-9): Développement de stratégies pour atténuer les effets combinés et maximiser les bénéfices environnementaux et sociaux.

<u>Tableau 3</u>: Evaluation des importances des risques et impacts environnementaux et sociaux

Phase	Source d'impacts	Impacts probables	Etendue	Durée	Intensité	Classification des impacts
		Conflits communautaires suite à la venue massive des ouvriers	2	1	2	5
	Campement des	Propagation des maladies	2	1	2	5
Phase	ouvriers	Risques de vols et insécurité	2	1	2	4
préparatoire		Perturbation des us et coutumes locales	2	1	2	5
	Amener des matériels et matériaux	Risques d'accident de circulation	1	1	2	4

Phase	Source d'impacts	Impacts probables	Etendue	Durée	Intensité	Classification des impacts
	Éclats et débris de matériaux	Pollution du sol  Eparpillement des emballages des produits de quincaillerie (ciments, peinture,)	1	2	2	3
	Manipulation et dispersion des matériaux	Pollution de l'eau souterraine (nappe phréatique)	1	2	2	3
	Travaux de démolition et destruction des parois	Problèmes liés à la qualité de l'air, les émissions de poussières sur le chantier	1	1	2	3
		Risques de maladies (COVID-19, diarrhée, VIH/SIDA,),	2	2	2	5
		Risque d'accidents de travail pour les ouvriers	1	2	2	3
Phase		Risque de travail forcé et travail des enfants	2	2	2	4
d'exécution	Migration temporaire des	Risque de mauvaises conditions de travail	1	1	2	3
	ouvriers	Risque de violence basée sur le genre, d'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS) sur les femmes et les enfants	3	2	2	6
		Conflit entre les populations locales et les ouvriers	2	1	2	5
	Transport des	Perturbation de l'accès pour les riverains	1	1	2	3
	matériels et matériaux	Dangers directs ou indirects pour la circulation publique et les piétons liés aux travaux	1	1	2	3
	Chocs et bruits des équipements et	Nuisances sonores durant les travaux	1	1	2	5

Phase	Source d'impacts	Impacts probables	Etendue	Durée	Intensité	Classification des impacts
	des engins					
	Déchets de chantier	Risques de pollution environnementale et sanitaire, problème de gestion de déchets	1	1	2	4
	Terrassement	Eparpillement des produits de fouilles	1	1	2	4
	Fin de chantier	Non-paiement des salaires des employés par l'entreprise et des dettes des ouvriers envers les marchands riverains	1	2	2	6
	Fonctionnement des installations rénovées	Amélioration des conditions de travail et de la salle des formations pour les paramédicaux	2	2	2	6
Phase d'exploitation	Activités génératrices de revenus	Développement de commerce local autour du site	1	2	2	5
	Utilisation d'équipements à risques	Risques d'accidents de travail liés à l'équipement	1	2	2	3

### 4. MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS

Cette étape consiste à présenter les actions ou les mesures appropriées pour éviter, minimiser, réduire, et atténuer les risques et les impacts négatifs sur l'environnement et le social. Elle détaille les actions spécifiques que nous mettrons en œuvre pour réduire, atténuer ou compenser les impacts négatifs potentiels du projet sur l'environnement et les communautés locales.

<u>Tableau 4</u>: Mesures d'atténuation des impacts

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs
Conditions générales : Notification et sécurité des travailleurs	Les services locaux d'inspection de la construction et de l'environnement et les communautés ont été informés des activités à	Nombre des séances d'information

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	
	venir		
	Le public a été informé des œuvres par le biais		
	d'une notification appropriée dans les médias	Nombre de séances	
	et/ou sur des sites accessibles au public (y	d'information réalisées	
	compris le site des œuvres)		
	Tous les permis légalement requis ont été	No. of the Book of the Control	
	obtenus pour la construction et/ou la	Nombre d'autorisation	
	réhabilitation	et des permis obtenus	
	L'entrepreneur convient officiellement que tous		
	les travaux seront exécutés de manière		
	sécuritaire et disciplinée afin de minimiser les	Cas de non-conformité	
	impacts sur les résidents voisins et	détectés	
	l'environnement.		
	L'EPI des travailleurs sera conforme aux		
	bonnes pratiques internationales (toujours des	Pourcentage du port	
	casques de protection, si nécessaire des	des EPI adéquats aux	
	masques et des lunettes de sécurité, des	activités	
	harnais et des bottes de sécurité)		
	Une signalisation appropriée des sites	No selection for the selection of the se	
	informera les travailleurs des principales règles	Nombre des panneaux	
	et réglementations à suivre.	de signalisation installé	
	Consultations publiques et réunions régulières	Nombre des	
O and the same and a same and a same as	avec la communauté		
Conflits communautaires suite à	Sensibilisation sur l'existence du mécanisme	consultations réalisées	
la venue massive des ouvriers	de gestion des plaintes	et nombre des griefs	
		résolus	
	Sensibilisation des populations et du personnel		
	de l'entreprise pour éviter les maladies telles	No set on Ton on the second	
Propagation des maladies	que le COVID 19, IST/SIDA,	Nombre des personnes	
	Mise à disposition des infrastructures sanitaires	sensibilisées	
	(latrines,)		
	Enregistrement au niveau du Fokontany pour	Pourcentage des	
	les nouveaux venus afin d'assurer la sécurité	personnels enregistrés	
Vols et insécurité	Mise en place de magasin de stockage avec	auprès du Fokontany	
	gardien	Existence d'un magasin	
		de stockage sécurisé	
		j j	

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs
Perturbation des us et coutumes locales	Information et sensibilisation des ouvriers sur le respect des us et coutumes, sur les mœurs, sur les comportements responsables	Nombre des séances d'information et de sensibilisation effectué
Pollution du sol Eparpillement des emballages des produits de quincaillerie (ciments, peinture,)	Identification et aménagement d'un lieu de dépôt Remise en état site après travaux	Existence d'un lieu de dépôts respectant les règles Etat du chantier après les travaux
Risque d'érosion et déplacement de sédiments hors du site	Mise en place des mesures appropriées de contrôle de l'érosion et des sédiments, telles que des balles de foin et/ou des clôtures antisédiments, afin d'empêcher les sédiments de se déplacer hors du site	Dispositif de contrôle de sédiments issues des fouilles, mis en place.
Risque de travail forcé et travail des enfants	Information et sensibilisation auprès des communautés et aux ouvriers sur le travail des enfants et le travail forcé	Nombre de sensibilisation effectué
Risque de mauvaises conditions de travail	Mis à disposition des travailleurs des équipements et outils appropriés au travail	Disponibilité des outils et équipements pour les travailleurs
Violence basée sur le genre, Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement sexuel et Violence Contre les Enfants	Information et sensibilisation auprès des communautés et des ouvriers sur la prévention et la lutte contre la VBG/EAS-HS et VCE Signature du code de bonne conduite par tous les travailleurs Mise en place d'un MDGP spécifique pour recueillir les plaintes sensibles	Nombre de sensibilisations sur la VBG/EAS-HS et VCE effectuées Pourcentage des travailleurs ayant signé le code de bonne conduite Nombre d'incidents rapportés
Perturbation d'accès et de la circulation	Création de voies d'accès alternatives, Information régulière aux riverains, Mise en place des panneaux et des balises de sécurité	Accessibilité maintenue pour les riverains
Risque d'accident de travail	Programmes de formations à la sécurité et à	Nombre de formation

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	
	l'utilisation des équipements de protection par	réalisées	
	les travailleurs		
	Utilisation d'équipements de protection	Pourcentage de	
	adéquats aux activités par les travailleurs	travailleurs portant des	
	adoquato dux dotivitos par los travallicars	EPI	
		Présence de boite à	
	Assurer la disponibilité d'une trousse de	pharmacie avec les	
	secours	outils nécessaires aux	
		premiers soins	
	Mise en place des balises de sécurité	Balises installées	
	Utilisation des échafaudages bien sécurisés	Nombre des incidents	
	pour les travaux en hauteur	rapportés	
	Les débris de démolition doivent être conservés	Quantité de débris de	
	dans une zone contrôlée et pulvérisés avec de	démolition conservée	
	l'eau pour réduire la poussière de débris		
	Pendant le forage pneumatique ou la	Quantité de forage	
	destruction des parois, la poussière doit être	pneumatique ou la	
	supprimée par une pulvérisation d'eau continue	destruction des parois	
Problèmes liés à la qualité de l'air,	et/ou l'installation d'écrans anti-poussière sur le	effectués	
les émissions de poussières sur	site		
le chantier	L'endroit environnant (trottoirs, routes) doit être	Quantité de débris et	
	exempt de débris afin de minimiser la poussière	nombre des plaintes	
	Il n'y aura pas de brûlage à ciel ouvert de	Nombre des plaintes	
	matériaux de construction ou de déchets sur le	sur le brulage à ciel	
	site	ouvert	
	Il n'y aura pas de marche au ralenti excessive	Nombre des plaintes	
	des véhicules de construction sur les chantiers	sur la circulation autour	
		de chantier	
	Respect des heures de travail, le bruit de		
	construction sera limité aux périodes restreintes		
Nuisances sonores durant les	convenues dans le permis	Nombre des plaintes	
travaux	Maintenir les véhicules utilisés en bon état de	reçues	
	fonctionnement et éviter les circulations pendant		
	les nuits		
Conflit lié au non-paiement des	Information sur la fin de chantier et	Ouvriers ayant tous des	
salaires des employés par	régularisation des engagements des ouvriers	contrats de travails et	

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs
l'entreprise et des dettes des	Sensibilisation des travailleurs des marchands	payés à temps
ouvriers envers les marchands	riverains à éviter les dettes	
riverains		
Risques d'exposition aux produits	Mise en place de magasin de stockage	Produits sécurisé et
chimiques/dangereux/toxiques	sécurisé pour les produits chimiques et mis en	manipulateur avec des
durant le stockage, le transport et	disposition des équipements de protection	équipements de
l'utilisation		protection
	Le stockage temporaire sur place de toutes les	Produits bien sécurisé
	substances dangereuses ou toxiques se fera	et étiquetés
	dans des conteneurs sûrs étiquetés avec des	
	détails sur la composition, les propriétés et les	
	informations de manipulation	
	Les contenants de substances dangereuses	Produits bien placés
	doivent être placés dans un contenant étanche	dans un contenant
	afin d'éviter les déversements et le lessivage	étanché
	Les déchets doivent être transportés par des	Quantité de déchets
	transporteurs spécialement agréés et éliminés	
	dans une installation agréée.	
	Les peintures contenant des ingrédients	Quantité des solvants et
	toxiques ou des solvants ou des peintures à	peintures sans plomb
	base de plomb ne seront pas utilisées	utilisée
Risques de pollution	Les voies et les sites de collecte et	Disponibilité des sites
environnementale et sanitaire,	d'élimination des déchets seront identifiés pour	de collecte et
problème de gestion de déchets	tous les principaux types de déchets attendus	d'élimination de déchets
	des activités de démolition et de construction.	
	Les déchets minéraux de construction et de	Système de gestion et
	démolition seront séparés des ordures	tri de déchets sur le
	ménagères, des déchets organiques, liquides	chantier
	et chimiques par un tri sur place et stockés	
	dans des conteneurs appropriés.	
	Dans la mesure du possible, l'entrepreneur	Quantité des matériaux
	réutilisera et recyclera les matériaux appropriés	réutilisés et recyclés
	et viables (à l'exception de l'amiante)	
Dangers directs ou indirects pour	Conformément aux réglementations nationales,	Chantier bien sécurisé

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs
la circulation publique et les	l'entrepreneur s'assurera que le chantier est	et trafic lié à la
piétons liés aux travaux	correctement sécurisé et que le trafic lié à la	construction règlementé
	construction est réglementé. Cela inclut, mais	Nombre des plaintes
	sans s'y limiter	reçues
	i) Balisage, panneaux d'avertissement,	
	barrières et déviations de la circulation : le site	
	sera bien visible et le public sera averti de tous	
	les dangers potentiels	
	ii) Système de gestion du trafic et formation du	
	personnel, en particulier pour l'accès au site et	
	le trafic intense à proximité du site.	
	Aménagement de passages et de passages	
	sécuritaires pour les piétons lorsque la	
	circulation des travaux interfère.	
	iii) Adaptation des heures de travail aux	
	schémas de circulation locaux, par exemple en	
	évitant les grandes activités de transport	
	pendant les heures de pointe ou les heures de	
	déplacement du bétail	
	iv) Gestion active de la circulation par du	
	personnel formé et visible sur le site, au	
	besoin, pour assurer un passage sûr et	
	pratique pour le public.	
	v) Assurer un accès sûr et continu aux	
	bureaux, aux magasins et aux résidences	
	pendant les activités de rénovation, si les	
	bâtiments restent ouverts au public.	

#### 5. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

### 5.1. Les responsabilités de l'UCP

L'Unité de Coordination des Projets (UCP) endosse la responsabilité intégrale de coordonner la mise en œuvre du projet ainsi que de gérer tous les impacts résultant de celui-ci. Elle est tenue de rendre compte à la population locale ainsi qu'aux autorités décentralisées et gouvernementales de toutes ses actions et des résultats obtenus, assurant ainsi la transparence et la responsabilité tout au long du projet. Cette obligation comprend la communication régulière des avancées du projet et la réaction proactive aux préoccupations des parties prenantes pour garantir que le projet répond aux normes environnementales et sociales établies et bénéficie de manière équitable à la communauté.

# 5.2. Les responsabilités du Bureau d'Études

Le Bureau d'Études assure le contrôle et la surveillance de la bonne exécution des prescriptions techniques des travaux de construction des ouvrages et du plan de gestion environnementale et sociale de l'entreprise (PGES-E) pendant cette phase. Durant la mise en œuvre des travaux, il effectue l'information et le renforcement de capacité des parties prenantes sur le respect de l'environnement.

#### 5.3. Les responsabilités de l'Entreprise

L'entreprise est chargée de l'exécution des travaux. Elle mettra en œuvre une grande partie des mesures décrites dans le PGES et élaborera et mettra en œuvre le PGES-E en se basant sur le PGES. Pour s'assurer du respect par les entrepreneurs des exigences environnementales qu'elle impose à elle- même et à son équipe de conception et de construction, l'UCP a élaboré des règles de bonnes pratiques qui devront être intégrées dans le contrat de l'entrepreneur, suivi par le contrôle et surveillance du Bureau d'Etudes. Les entrepreneurs seront tenus de respecter les spécifications relatives à l'environnement, de présenter et de faire approuver par l'UCP, avant le début des travaux, un plan de gestion environnementale, de santé et sécurité au travail qui devra préciser et décrire les actions nécessaires pour répondre, entre autres, aux préoccupations suivantes :

- la gestion de la circulation des engins et véhicules ;
- le plan général d'organisation du chantier ;
- la gestion des matières et déchets dangereux ;

- la gestion des produits de déroctage ou de déblais ;
- la gestion des produits pétroliers (huile de combustion, lubrifiant) et des effluents liquides ;
- la gestion de l'eau ;
- la gestion des accidents et dégâts ;
- la mise en place d'un programme d'intervention en cas d'urgences environnementales ;
- la sécurité des villageois utilisant les routes ;
- la formation des employés en matière de santé, de sécurité et d'environnement ;
- la technique de stabilisation des zones sensibles à l'érosion ;
- la remise en état des gites d'emprunt et des chantiers.

### 5.4. Les responsabilités des bénéficiaires

Les bénéficiaires doivent respecter les prescriptions environnementales durant la mise en œuvre et l'exploitation de l'ouvrage.

# 5.5. Les responsabilités de l'inspection du travail

L'inspection de travail a pour rôle de contrôler la conformité de l'entreprise et des employés avec la législation nationale en matière de travail des enfants et de travail forcé. Ils seront chargés de vérifier que l'entreprise de construction respecte les lois et règlements nationaux relatifs au travail des enfants, au travail forcé et aux mauvaises conditions de travail.

#### 5.6. Les responsabilités de l'Office National de l'Environnement (ONE)

C'est l'ONE qui est l'Agence Environnemental Nationale à Madagascar. Il a pour rôle d'aider l'expert de génie civil pour vérifier si la réhabilitation des emprunts, le contrôle de l'érosion, les reboisement compensatoire - le cas échéant - et de réhabilitation selon les standards de construction, respectivement.

# 5.7. Les Responsabilités des laboratoires de contrôle de la qualité des eaux et des sols

Ils ont pour rôle d'assurer l'analyse des eaux et des sols en cas de déversements accidentels.

#### 5.8. Gestion des plaintes

L'établissement d'un mécanisme efficace de gestion des plaintes est crucial pour assurer la qualité et l'intégrité des services fournis par le projet. Ce système permettra aux individus et entités affectés par le projet de soumettre leurs doléances, réclamations ou dénonciations concernant les activités menées.

Toutes les plaintes, qu'elles soient anonymes ou non, doivent être rigoureusement enregistrées dans un registre spécialement dédié, maintenu sur le site du sous-projet. Chaque plainte doit comporter, à moins qu'elle ne soit anonyme, des informations détaillées sur le plaignant, la nature de la plainte, ainsi que les mesures prises en réponse. Une copie de chaque plainte écrite doit être transmise sans délai au Spécialiste en gestion des risques sociaux de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) pour garantir la transparence et assurer un suivi adéquat.

La gestion des plaintes sera réalisée conformément au mécanisme de dialogue et de gestion des plaintes (MDGP) établi pour le projet PPSB, assurant que toutes les préoccupations soient traitées de manière juste et efficace.

#### 5.8.1. Porte d'entrée

Les plaintes sont recevables sous différents canaux disponibles et ouverts, de manière à faciliter l'accès des plaignants. Il pourrait s'agir de :

- Boite de doléances auprès des sites ou des locaux des travailleurs ;
- Plaintes auprès de personnels Responsable HSE du bureau d'étude et de l'entreprise ;
- Formulaire des plaintes à procurer auprès des Points focaux en GRES, UCP ou membre du CGDP;
- Plainte verbale auprès des Points focaux en GRES, UCP ou membres du CGDP;
- Lettre écrite adressée aux Points focaux en GRES, à l'UCP ou aux membres du CGDP;
- Réseaux sociaux (Page Facebook : Fifampizarana Santé, ou Groupes WhatsApp du Ministère)
- Email (fitarainana@ucp.mg)
- Téléphone : 034 16 956 04
- Plateforme numérique SI-MGP (web ou mobile) : http://simgp.ucp.mg/

#### 5.8.2. Etapes de traitement

Le mécanisme de dialogue et de gestion des plaintes (MDGP) décline en six (6) étapes : de l'enregistrement de la plainte à sa clôture et rapportage (voir le schéma beaucoup plus détaillé).

1. Enregistrement des plaintes 2. Analyse et catégorisation des plaintes 6. Clôture et archivage Personne plaignante 5. Recours en appel Traitement des plaintes 7. Prise de décision et émission Rapportage des réponses

Figure 2 : Etapes de traitement des plaintes

#### 5.8.3. Niveau de traitement des plaintes

Le traitement des griefs doit être structuré et transparent afin de garantir que les préoccupations des parties prenantes sont correctement adressées. Les plaintes reçues dans le cadre de la mise en œuvre des projets gérés par l'UCP peuvent être classées en 2 catégories :

- Plaintes pouvant être traitées au niveau local (au niveau de chantier avec l'entreprise et le bureau d'étude, et/ou avec les comités locaux de gestion des plaintes)
- Plaintes à traiter au niveau national auprès de l'UCP.

La durée de traitement des plaintes n'excède pas deux (02) mois. Un formulaire de réponse aux plaintes est prévu en cas de besoins. Les réponses aux plaintes anonymes se font à travers une communication de masse.

#### 5.8.4. Mode de traitement des plaintes

Le règlement à l'amiable des plaintes est encouragé, car il permet une gestion plus efficace des conflits en adoptant les pratiques locales de résolution de conflits dans la zone d'intervention du projet. Ce processus est aligné sur les principes généraux de traitement énoncés dans le CGES, tandis que l'encouragement du traitement local des plaintes par les comités renforce la proximité et la pertinence des solutions proposées.

#### 5.8.5. Mécanisme spécifique de prise en charge des plaintes :

# cas de violences basées sur le genre / violence contre les enfants (VBG/VCE), Corruption et Contrats de travail

Les plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE survenues au cours de la mise en œuvre du sous projet sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les plaignants doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle, et sans risques pour eux. Un mode de traitement particulier sera réservé à ce type de plaintes, pour préserver la confidentialité dans le traitement des données. Il ne s'agit néanmoins pas de créer deux MDGP séparés, mais de s'assurer que la gestion des plaintes VBG/EAS/HS/VCE se fasse de manière appropriée et qu'elle soit fondée sur une approche centrée sur les survivants (e)s. Ainsi, ces plaintes une fois enregistrées, doivent être transférées aux structures spécialisées dans la gestion desdites plaintes notamment les structures de prise en charge et de gestion des cas.

Concrètement sur le terrain un (e) survivant (e) a le droit de signaler un incident de VBG/EAS/HS/VCE aux niveaux des différents comités de gestion des plaintes, à tout acteur ou individu qu'elle/il souhaite et en qu'elle/il a confiance. Il/elle peut choisir de recevoir ou de ne pas recevoir de soutien ou d'être orientée vers des services, tels que des soins de santé ou des soins psychosociaux. Tout acteur ou individu à qui une survivante se confie doit lui fournir toutes les informations possibles sur ses options et les services disponibles, si la survivante y consent.

A part les points d'entrée cité auparavant, toutes les autorités administratives ou judiciaires compétentes peuvent recevoir les signalements de VBG, notamment :

- Le Ministère de la Justice, parquet du Tribunal, Juge des Enfants;
- Le Ministère de la Sécurité publique (Police des Mœurs et des Protections des Mineurs, Brigade Féminine de Proximité) ;
- Le Ministère de la Santé Publique (Centre de Santé de Base Niveau I, Centre de Santé de Base Niveau II, Centre VONJY);
- Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique, Centre de prise en charge intégrée, Cellule de signalement, ligne verte 113, ligne verte 147, Centre Relais);
- Le Secrétariat d'Etat à la Gendarmerie (Service de la Protection des Enfants et des Mineurs, Brigade de la Gendarmerie) ;
- Les Services Déconcentrés de l'Etat (Préfet, District, Arrondissement, Service Régional de la Population, Fokontany);
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées (Province, Région, Commune)

Lorsqu'un (e) survivant(e) se réfère à un prestataire non spécialisé en VBG, la principale priorité de cet acteur est de fournir un soutien émotionnel de base ainsi que d'offrir des informations à la

survivante quant aux services disponibles localement pour l'orientation, avec le consentement de la survivante. Les actions immédiates pour cette personne seraient les suivantes :

- Offrir une écoute active ;
- Fournir des informations de base sur les services disponibles localement ;
- Demander le consentement éclairé de la survivante pour l'orientation ; et
- Référez la survivante à d'autres services en temps opportun.

La Banque Mondiale sera informée par le comité national de gestion des plaintes de toute plainte grave et sensible formulée dans les 24 heures suivant la première prise de connaissance de l'incident.

# 6. PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le Plan de Surveillance Environnementale et Sociale représente un volet essentiel de notre engagement envers un développement responsable et durable du projet de réhabilitation de l'IFIRP Toamasina. Ce plan est conçu pour intégrer la surveillance systématique des impacts environnementaux et sociaux tout au long des différentes phases du projet, assurant ainsi la protection de l'environnement et le bien-être des communautés locales

<u>Tableau 5</u>: Plan de surveillance environnementale et sociale

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Moyen de vérification	Période
	Les services locaux d'inspection de la construction et de l'environnement et les communautés ont été informés des activités à venir	Nombre des séances d'information	PV et fiche de présence	Au début des travaux
	Le public a été informé des œuvres par le biais d'une notification appropriée dans les médias et/ou sur des sites accessibles au public (y compris le site des œuvres)	Nombre de séances d'information réalisées	PV et fiche de présence	Au début des travaux
Conditions générales :	Tous les permis légalement requis ont été obtenus pour la construction et/ou la réhabilitation	Nombre d'autorisation et des permis obtenus	Permis et autorisation	Au début et pendant les travaux
Notification et sécurité des travailleurs	L'entrepreneur convient officiellement que tous les travaux seront exécutés de manière sécuritaire et disciplinée afin de minimiser les impacts sur les résidents voisins et l'environnement.	Cas de non-conformité détectés	Fiche de non- conformité	Pendant les travaux
	L'EPI des travailleurs sera conforme aux bonnes pratiques internationales (toujours des casques de protection, si nécessaire des masques et des lunettes de sécurité, des harnais et des bottes de sécurité)	Pourcentage du port des EPI adéquats aux activités	Constat et fiche de distribution des EPI	Pendant les travaux
	Une signalisation appropriée des sites informera les travailleurs des principales règles et réglementations à suivre.	Nombre des panneaux de signalisation installé	Constat sur site Photo	Pendant les travaux

Conflits communautaires suite	Consultations publiques et réunions	Nombre des	PV de	Tout au long de la
à la venue massive des ouvriers	régulières avec la communauté	consultations réalisées	consultation	phase de
	Sensibilisation sur l'existence du	et nombre des griefs	Registre des	réalisation des
	mécanisme de gestion des plaintes	résolus	plaintes	travaux
	Sensibilisation des populations et du personnel de l'entreprise pour éviter les maladies telles que le COVID 19, IST/SIDA,	Nombre des	Registre des séances,	Tout au long de la phase de
Propagation des maladies	Mise à disposition des infrastructures sanitaires (latrines,)	personnes sensibilisées	Rapports d'incidents	réalisation des travaux
	Enregistrement au niveau du Fokontany	Pourcentage des	Registre des	
	pour les nouveaux venus afin d'assurer la	personnels enregistrés	personnels	Tout au long de la
Vols et insécurité	sécurité	auprès du Fokontany	enregistrés	phase de
vois et insecunte	Mise en place de magasin de stockage	Existence d'un	auprès du	réalisation des
	avec gardien	magasin de stockage	Fokontany	travaux
		sécurisé	Constat sur site	
Perturbation des us et coutumes locales	Information et sensibilisation des ouvriers sur le respect des us et coutumes, sur les mœurs, sur les comportements responsables	Nombre des séances d'information et de sensibilisation effectué	PV de consultation	Avant et tout au long de la phase de réalisation des travaux
Pollution du sol Eparpillement des emballages des produits de quincaillerie (ciments, peinture,)	Identification et aménagement d'un lieu de dépôt Remise en état site après travaux	Existence d'un lieu de dépôts respectant les règles Etat du chantier après les travaux	Constat sur site	Pendant et après la réalisation des travaux
Eparpillement des produits de	Stockage des produits de fouille dans un	Nombre de zone de	Constat sur site	Pendant les
fouilles	endroit spécifique	stockage		travaux

	Utilisation des produits de fouille pour l'aménagement extérieur	Surface aménagé	Constat sur site	Fin des travaux
Risque de travail forcé et travail des enfants	Information et sensibilisation auprès des communautés et aux ouvriers sur le travail des enfants et le travail forcé	Nombre de sensibilisation effectué	PV de sensibilisation	Avant et tout au long de la phase de réalisation des travaux
Risque de mauvaises conditions de travail	Mis à disposition des travailleurs des équipements et outils appropriés au travail	Disponibilité des outils et équipements pour les travailleurs	Constat sur site	Pendant la phase de la réalisation des travaux
Violence basée sur le genre, Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement sexuel et Violence Contre les Enfants	Information et sensibilisation auprès des communautés et des ouvriers sur la prévention et la lutte contre la VBG/EAS-HS et VCE Signature du code de bonne conduite par tous les travailleurs Mise en place d'un MDGP spécifique pour recueillir les plaintes sensibles	Nombre de sensibilisations sur la VBG/EAS-HS et VCE effectuées Pourcentage des travailleurs ayant signé le code de bonne conduite Nombre d'incidents rapportés	PV de sensibilisation Code de bonne conduite signé Rapport d'incident	Avant et tout au long de la phase de réalisation des travaux
Perturbation d'accès et de la circulation	Création de voies d'accès alternatives, Information régulière aux riverains, Mise en place des panneaux et des balises de sécurité	Accessibilité maintenue pour les riverains	Constat sur site	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
Risque d'accident de travail	Programmes de formations à la sécurité et à l'utilisation des équipements de protection par les travailleurs	Nombre de formation réalisées	Registre des séances Rapport	Tout au long de la phase de réalisation des travaux

			d'incidents	
	Utilisation d'équipements de protection par les travailleurs adéquats aux activités	Pourcentage de travailleurs portant des EPI	Constat sur site	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
	Assurer la disponibilité d'une trousse de secours	Présence de boite à pharmacie avec les outils nécessaires aux premiers soins	Constat sur site	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
	Mise en place des balises de sécurité	Balises installées	Constat sur site	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
	Utilisation des échafaudages bien sécurisés pour les travaux en hauteur	Nombre des incidents rapportés	Fiche d'incident	Pendant les travaux
	Les débris de démolition doivent être conservés dans une zone contrôlée et pulvérisés avec de l'eau pour réduire la poussière de débris	Quantité de débris de démolition conservée	Constat sur site	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
Problèmes liés à la qualité de l'air, les émissions de poussières sur le chantier	Pendant le forage pneumatique ou la destruction des parois, la poussière doit être supprimée par une pulvérisation d'eau continue et/ou l'installation d'écrans antipoussière sur le site	Quantité de forage pneumatique ou la destruction des parois effectués	Constat sur site	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
	L'endroit environnant (trottoirs, routes) doit être exempt de débris afin de minimiser la	Quantité de débris et nombre des plaintes	Constat sur site	Tout au long de la phase de

	poussière			réalisation des
				travaux
	Il n'y aura pas de brûlage à ciel ouvert de matériaux de construction ou de déchets sur le site	Nombre des plaintes sur le brulage à ciel ouvert	Constat sur site	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
	Il n'y aura pas de marche au ralenti excessive des véhicules de construction sur les chantiers	Nombre des plaintes sur la circulation autour de chantier	Constat sur site Registre des plaintes	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
Nuisances sonores durant les travaux	Respect des heures de travail, le bruit de construction sera limité aux périodes restreintes convenues dans le permis Maintenir les véhicules utilisés en bon état de fonctionnement et éviter les circulations pendant les nuits	Nombre des plaintes reçues	Constat sur site Registre des plaintes	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
Conflit lié au non-paiement des salaires des employés par l'entreprise et des dettes des ouvriers envers les marchands riverains	Information sur la fin de chantier et régularisation des engagements des ouvriers Sensibilisation des travailleurs des marchands riverains à éviter les dettes	Ouvriers ayant tous des contrats de travails et payés à temps	Constat sur site	Tout au long de la phase de réalisation des travaux
Risques d'exposition aux produits chimiques/dangereux/toxiques durant le stockage, le	Mise en place de magasin de stockage sécurisé pour les produits chimiques et mis en disposition des équipements de protection	Produits sécurisé et manipulateur avec des équipements de protection	Constat sur site	Pendant et après la réalisation des travaux
transport et l'utilisation	Le stockage temporaire sur place de toutes	Produits bien sécurisé	Constat sur site	Tout au long de la

les substances dangereuses ou toxiques se	et étiquetés		phase de
·	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		réalisation des
•			travaux
•			li avaax
• •			
•	Droduito bion placés	Constat our site	Tout au long de la
	·	Constat sur site	
· ·			phase de
	étanché		réalisation des
déversements et le lessivage			travaux
Les déchets doivent être transportés par	Quantité de déchets	Constat sur site	Tout au long de la
des transporteurs spécialement agréés et			phase de
éliminés dans une installation agréée.			réalisation des
			travaux
Les peintures contenant des ingrédients	Quantité des solvants	Constat sur site	Tout au long de la
toxiques ou des solvants ou des peintures à	et peintures sans		phase de
base de plomb ne seront pas utilisées	plomb utilisée		réalisation des
			travaux
Les voies et les sites de collecte et	Disponibilité des sites	Constat sur site	Tout au long de la
d'élimination des déchets seront identifiés	de collecte et		phase de
pour tous les principaux types de déchets	d'élimination de		réalisation des
attendus des activités de démolition et de	déchets		travaux
construction.			
Les déchets minéraux de construction et de	Système de gestion et	Constat sur site	Tout au long de la
démolition seront séparés des ordures	tri de déchets sur le		phase de
ménagères, des déchets organiques,	chantier		réalisation des
liquides et chimiques par un tri sur place et			travaux
	des transporteurs spécialement agréés et éliminés dans une installation agréée.  Les peintures contenant des ingrédients toxiques ou des solvants ou des peintures à base de plomb ne seront pas utilisées  Les voies et les sites de collecte et d'élimination des déchets seront identifiés pour tous les principaux types de déchets attendus des activités de démolition et de construction.  Les déchets minéraux de construction et de démolition seront séparés des ordures ménagères, des déchets organiques,	fera dans des conteneurs sûrs étiquetés avec des détails sur la composition, les propriétés et les informations de manipulation  Les contenants de substances dangereuses doivent être placés dans un contenant étanche afin d'éviter les déversements et le lessivage  Les déchets doivent être transportés par des transporteurs spécialement agréés et éliminés dans une installation agréée.  Les peintures contenant des ingrédients toxiques ou des solvants ou des peintures à base de plomb ne seront pas utilisées  Les voies et les sites de collecte et d'élimination des déchets seront identifiés pour tous les principaux types de déchets attendus des activités de démolition et de construction.  Les déchets minéraux de construction et de démolition seront séparés des ordures ménagères, des déchets organiques,	fera dans des conteneurs sûrs étiquetés avec des détails sur la composition, les propriétés et les informations de manipulation  Les contenants de substances dangereuses doivent être placés dans un contenant étanche afin d'éviter les déversements et le lessivage  Les déchets doivent être transportés par des transporteurs spécialement agréés et éliminés dans une installation agréée.  Les peintures contenant des ingrédients toxiques ou des solvants ou des peintures à base de plomb ne seront pas utilisées  Les voies et les sites de collecte et d'élimination des déchets seront identifiés pour tous les principaux types de déchets attendus des activités de démolition et de construction.  Les déchets minéraux de construction et de démolition seront séparés des ordures ménagères, des déchets organiques,

	stockés dans des conteneurs appropriés.			
	Les déchets minéraux de construction et de	Quantité des	Constat sur site	Tout au long de la
	démolition seront séparés des ordures	matériaux réutilisés et		phase de
	ménagères, des déchets organiques,	recyclés		réalisation des
	liquides et chimiques par un tri sur place et			travaux
	stockés dans des conteneurs appropriés.			
	Dans la mesure du possible, l'entrepreneur	Quantité des	Constat sur site	Tout au long de la
	réutilisera et recyclera les matériaux	matériaux réutilisés et		phase de
	appropriés et viables (à l'exception de	recyclés		réalisation des
	l'amiante)			travaux
Dangers directs ou indirects	Conformément aux réglementations	Chantier bien sécurisé	Constat sur site	Tout au long de la
pour la circulation publique et	nationales, l'entrepreneur s'assurera que le	et trafic lié à la		phase de
les piétons liés aux travaux	chantier est correctement sécurisé et que le	construction		réalisation des
	trafic lié à la construction est réglementé.	règlementé		travaux
	Cela inclut, mais sans s'y limiter	Nombre des plaintes		
	i) Balisage, panneaux d'avertissement,	reçues		
	barrières et déviations de la circulation : le			
	site sera bien visible et le public sera averti			
	de tous les dangers potentiels			
	ii) Système de gestion du trafic et formation			
	du personnel, en particulier pour l'accès au			
	site et le trafic intense à proximité du site.			
	Aménagement de passages et de passages			
	sécuritaires pour les piétons lorsque la			
	circulation des travaux interfère.			

iii) Adaptation des heures de travail aux		
schémas de circulation locaux, par exemple		
en évitant les grandes activités de transport		
pendant les heures de pointe ou les heures		
de déplacement du bétail		
iv) Gestion active de la circulation par du		
personnel formé et visible sur le site, au		
besoin, pour assurer un passage sûr et		
pratique pour le public.		
v) Assurer un accès sûr et continu aux		
bureaux, aux magasins et aux résidences		
pendant les activités de rénovation, si les		
bâtiments restent ouverts au public.		

#### 7. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le plan de suivi permettra de vérifier la véracité des impacts présumés au cours de l'étude. Il aidera en effet la prise de décision au cas où des impacts négatifs apparaissent. Il repose essentiellement sur les impacts potentiels identifiés ainsi que sur les mesures de suivi correspondantes.

<u>Tableau 6</u>: Plan de suivi environnemental et social

Plan d'action	Indicateurs	Période	Responsable
Information des autorités locales	Nombre de séance d'information réalisé	Au début des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Obtention des permis et autorisation requis pour la construction et/ou réhabilitation	Permis et autorisation obtenus	Au début et pendant les travaux	Maitre d'ouvrage Entreprise
Consultations publiques et réunions régulières avec la communauté Sensibilisation sur l'existence du mécanisme de gestion des plaintes	Nombre des consultations réalisées et nombre des griefs résolus	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Sensibilisation des populations et du personnel de l'entreprise pour éviter les maladies telles que le COVID 19, IST/SIDA, Mise à disposition des infrastructures sanitaires (latrines,)	Nombre des personnes sensibilisées	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Enregistrement au niveau du Fokontany pour les	Pourcentage des personnels	Tout au long de la	Entreprise

Plan d'action	Indicateurs	Période	Responsable
nouveaux venus afin d'assurer la sécurité	enregistrés auprès du Fokontany	phase de réalisation des	
Mise en place de magasin de stockage avec	Existence d'un magasin de stockage	travaux	
gardien	sécurisé		
Information et sensibilisation des ouvriers sur le respect des us et coutumes, sur les mœurs, sur les comportements responsables	Nombre des séances d'information et de sensibilisation effectué	Avant et tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Identification et aménagement d'un lieu de dépôt Remise en état site après travaux	Existence d'un lieu de dépôts respectant les règles Etat du chantier après les travaux	Pendant et après la réalisation des travaux	Entreprise
Information et sensibilisation auprès des communautés et aux ouvriers sur le travail des enfants et le travail forcé	Nombre de sensibilisation effectué	Avant et tout au long de la phase de réalisation des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Mis à disposition des travailleurs des équipements et outils appropriés au travail	Disponibilité des outils et équipements pour les travailleurs	Pendant la phase de la réalisation des travaux	Entreprise
Information et sensibilisation auprès des communautés et des ouvriers sur la prévention et la lutte contre la VBG/EAS-HS et VCE Signature du code de bonne conduite par tous les travailleurs Mise en place d'un MDGP spécifique pour recueillir les plaintes sensibles	Nombre de sensibilisations sur la VBG/EAS-HS et VCE effectuées Pourcentage des travailleurs ayant signé le code de bonne conduite Nombre d'incidents rapportés	Avant et tout au long de la phase de réalisation des travaux	Mission de contrôle Entreprise
Création de voies d'accès alternatives, Information régulière aux riverains, Mise en place des panneaux et des balises de sécurité	Accessibilité maintenue pour les riverains	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise

Plan d'action	Indicateurs	Période	Responsable
Programmes de formations à la sécurité et à l'utilisation des équipements de protection par les travailleurs	Nombre de formation réalisées	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Utilisation d'équipements de protection par les travailleurs adéquats aux activités	Pourcentage de travailleurs portant des EPI	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Assurer la disponibilité d'une trousse de secours	Présence de boite à pharmacie avec les outils nécessaires aux premiers soins	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Mise en place des balises de sécurité	Balises installées	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Respect des heures de travail, le bruit de construction sera limité aux périodes restreintes convenues dans le permis  Maintenir les véhicules utilisés en bon état de fonctionnement et éviter les circulations pendant les nuits	Nombre des plaintes reçues	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Information sur la fin de chantier et régularisation des engagements des ouvriers Sensibilisation des travailleurs des marchands riverains à éviter les dettes	Ouvriers ayant tous des contrats de travails et payés à temps	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Risques d'exposition aux produits chimiques/dangereux/toxiques durant le stockage, le transport et l'utilisation	Mise en place de magasin de stockage sécurisé pour les produits chimiques et mis en disposition des équipements de protection	Pendant et après la réalisation des travaux	Entreprise

Plan d'action	Indicateurs	Période	Responsable
	Produits bien sécurisé et étiquetés	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Produits bien placés dans un contenant étanché	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Quantité de déchets	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Quantité des solvants et peintures sans plomb utilisée	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Gestion des risques de pollution environnementale et sanitaire, problème de gestion de déchets	Disponibilité des sites de collecte et d'élimination de déchets	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Système de gestion et tri de déchets sur le chantier	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
	Quantité des matériaux réutilisés et recyclés	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise
Gestion des dangers directs ou indirects pour la circulation publique et les piétons liés aux travaux	Chantier bien sécurisé et trafic lié à la construction règlementé Nombre des plaintes reçues	Tout au long de la phase de réalisation des travaux	Entreprise

#### 8. PRESCRIPTION TECHNIQUE

Après leur réhabilitation, les ouvrages seront protégés et renforcés par des méthodes environnementales biologiques comme l'Engazonnement.

#### 8.1. Engazonnement

L'engazonnement est une technique de lutte antiérosive efficace, particulièrement utile pour protéger les zones de remblais et les abords des ouvrages. Cette méthode contribue à :

- Ralentir la vitesse de l'eau de ruissellement, réduisant ainsi l'érosion ;
- Stabiliser les remblais en renforçant leur structure ;
- Fixer les matériaux transportés par l'eau de ruissellement, évitant leur dispersion.

Le processus d'engazonnement se déroule en plusieurs étapes clés :

• Tassement et lissage des remblais :

Cette première étape vise à préparer la surface en compactant et nivelant les remblais pour créer une base solide.

Humidification des zones de raccord :

Avant l'ensemencement, il est crucial d'humidifier les zones pour faciliter la germination des graines et leur adhésion au sol.

Arrosage:

L'arrosage régulier est nécessaire pour maintenir le sol humide, ce qui est essentiel pour la croissance des semences.

Dimensionnement suivant le site à protéger :

L'application de cette technique doit être adaptée aux caractéristiques spécifiques du site pour assurer une protection optimale.

L'adoption de l'engazonnement dans le cadre de projets de construction ou de réhabilitation contribue non seulement à la protection environnementale mais aussi à la pérennité des infrastructures en place.

#### 8.2. Remise en état des gites d'emprunt

La remise en état des zones décapées, particulièrement des gîtes d'emprunt, est essentielle pour minimiser l'impact environnemental après les activités d'extraction. Cette pratique vise à restaurer l'état original des terrains affectés et à prévenir plusieurs formes de dégradation environnementale :

- Protection contre les éboulements : renforcement des pentes pour éviter la chute de matériaux déstabilisés.
- Lutte contre l'érosion : stabilisation du sol pour empêcher son emport par l'eau de ruissellement

 Prévention de l'ensablement des terrains en aval : réduction du transport des sédiments vers les zones en aval, ce qui protège la qualité des terrains et des cours d'eau environnants.

La technique employée pour restaurer ces zones implique plusieurs étapes stratégiques :

• Travaux de déblayage en redans :

Cette méthode consiste à aménager des terrasses ou des paliers suivant les courbes de niveau du terrain. Cela aide à réduire la vitesse d'écoulement de l'eau sur les pentes, diminuant ainsi le risque d'érosion.

Protection par végétalisation :

La plantation de vétiver, une herbe reconnue pour ses qualités de fixation du sol grâce à son système racinaire profond et dense, est souvent utilisée. Cette étape est généralement combinée avec la plantation d'arbustes, particulièrement efficace durant la saison humide sur des sols préalablement humidifiés. Cette végétalisation contribue non seulement à la stabilisation physique du sol mais aussi à sa restauration écologique.

Ces interventions sont cruciales pour assurer une restauration efficace des sites après exploitation et pour maintenir l'intégrité écologique des zones environnantes. En appliquant ces méthodes, le projet s'engage à réduire significativement son impact environnemental tout en favorisant une réhabilitation durable des terrains exploités.

#### 9. CONSULTATION PUBLIQUE

Suivant la NES 10, nous avons effectué une séance de consultation le 28 février 2024 dans l'enceinte de l'IFIRP Toamasiana (cf en annexe2 le PV). Lors de la réalisation de la consultation publique, nous avons rencontré 32 participants dont les personnels au sein de l'IFIRP, les étudiants, les populations riveraines et les autorités locales. Nous avons exposé aux participants une brève description du projet, ses impacts sur la formation des Paramédicaux et la santé à Madagascar, ainsi que les actions prévues. Ensuite, nous avons présenté les impacts potentiels des travaux sur l'environnement et les aspects sociaux, ainsi que les mesures envisagées pour les atténuer, telles que :

- Le renforcement de la sécurité pour les travailleurs et les populations riveraines, afin de prévenir les risques associés aux travaux, notamment les maladies et les accidents;
- L'enregistrement obligatoire de tous les nouveaux travailleurs auprès des Fokontany ;
- La création d'un mécanisme dédié à la gestion des plaintes et des préoccupations.

Des séances de questions-réponses ont suivi ces présentations, permettant de fournir des éclaircissements et de répondre aux préoccupations soulevées notamment la sensibilisation et le renforcement de la sécurité des populations locales. Les consultations publiques ont eu lieu dans l'enceinte de l'IFIRP Toamasina. En cette occasion, les acteurs concernés et les populations riveraines insistent sur le renforcement d'un cadre d'échanges constructifs et le recrutement des mains d'œuvre locales.

<u>Tableau 7</u>: Préoccupations des participants durant les consultations

Préoccupations/participants	Mesures d'atténuations	
Le Responsable de l'Institut souhaite de	Achèvement de tout le processus de	
réaliser les travaux durant la période T4	recrutement de l'Entrepreneur et la validation	
2024 (Octobre-Janvier) pour faciliter	du PGES	
l'organisation car les étudiants partent en		
vacances et en stage		
si possible réhabiliter en dernier le bâtiment	Organisation du planning de l'entreprise	
près de la portail afin de stocker les matériels		
et les dossiers de l'IFIRP		
Recrutement de la main d'œuvre local	Favoriser le recrutement local suivant leur	
	compétences	
Comportement inapproprié des employés	Sensibilisation du personnel, et signature du	
d'entreprise	code de conduite	
Risque d'insécurité avec l'accroissement de	Sensibilisation du personnel, signature de	
flux de personne	code de conduite, mise en place de vigile de	
	sécurité sur site	
La gestion de la circulation et la prise en	Formation de tous les personnels de	
charge en cas d'accident	l'Entreprise et information de la population	
	locale	
	Mise en place des balises de sécurité et	
	évitement de transport des matériaux durant	
	l'heure de pointe et la journée	
Quelles sont les personnes autorisées à	·	
déposer une plainte et à qui doivent-elles		
s'adresser?	Sécurité et Environnement qui en charge de la	
	réception et le traitement des plaintes.	
	Il est planifié dans le planning d'exécution de	
	l'Entreprise la tenue de l'information	

sensibilisation	de	tous	les	personnels	У
compris les rive	erain	s cond	erna	nt le MDGP	

#### 10. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PGES

Le tableau suivant présente le budget estimatif nécessaire pour l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi.

<u>Tableau 8</u>: Budget estimatif pour la mise en œuvre du PGES

Action	Description	Coût Estimatif	Fréquence
Action	Description	(USD)	Frequence
Sécurité de travailleurs	Dotation d'équipements de protection individuelle pour tous les travailleurs	0	Inclus dans les coûts du travaux
Formation à la sécurité	Programmes de formation pour les travailleurs	0	Inclus dans les coûts du travaux
Systèmes de gestion des déchets	Installation de systèmes de collecte et de recyclage des déchets	0	Inclus dans les coûts du travaux
Traitement des eaux usées	Mise en place de systèmes de traitement des eaux usées	0	Une fois Inclus dans les coûts du travaux
Analyses des eaux et des sols en cas de déversements accidentels	Analyses des eaux et des sols en cas de déversements accidentels	250	A chaque cas de déversements accidentels
Remise en état du site	Assainissement et aménagement du site	0	Après les travaux
Gestion des plaintes	Mise en place et vulgarisation d'un système de gestion des plaintes	400	Avant et pendant la réalisation des travaux
Information et sensibilisation à la prévention et la lutte	Programmes de formation et activités de sensibilisation	400	Avant et pendant la réalisation des travaux

Action	Description	Coût Estimatif (USD)	Fréquence
contre la VBG			
Maintien des voies d'accès alternatives	Création et entretien de voies alternatives pour les riverains	3 000	Pendant la réalisation des travaux
Suivi	Intervention de l'Inspection de travail	2 500	Pendant la réalisation des travaux
Environnemental et Social	Intervention de l'Office National pour l'Environnement	4 000	Pendant la réalisation des travaux
	Descente des équipes centrales pour supervision	4 000	Pendant la réalisation des travaux
	TOTAL	14 550 USD	

#### V. CONCLUSION

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour les sous-projets de réhabilitation de l'IFIRP Toamasina vise à assurer que les activités de réhabilitation seront réalisées de manière durable et responsable, en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement et les communautés locales tout en maximisant les bénéfices sociaux. La réalisation et l'exploitation de ce projet permet la promotion de la santé publique à travers la rénovation des infrastructures de formation des agents de santé.

Il a été élaboré pour intégrer des pratiques durables tout au long du processus de réhabilitation, minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, et garantir la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés locales. Le respect rigoureux des dispositions du PGES contribuera à la réussite de la réhabilitation.

En général, le coût estimé pour la mise en œuvre du PGES est inclus dans le contrat de l'entreprise qui assurera les travaux. Cependant, un coût supplémentaire nécessaire pour garantir la mise en œuvre complète des mesures prévues, est estimé à 14 550 USD.

#### VI. ANNEXES

ANNEXE 1: FICHE DE FILTRATION

ANNEXE 2: PV DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

ANNEXE 3: CODE DE CONDUITE ENTREPRISE

ANNEXE 4: CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

#### **ANNEXE 1: FICHE DE FILTRATION**

#### REHABILITATION DES LOCAUX DU IFIRP TOAMASINA

#### 1 INFORMATIONS GENERALES

Nom du projet : Projet de Préparation aux Pandémies et renforcement des Services de Base (PPSB)

Titre du sous-projet : Réhabilitation des locaux de l'Institut de Formation Interrégional des Paramédicaux (IFIRP) de Toamasina

#### Localisation:

Région: ATSINANANA, District: TOAMASINA I, Commune Urbaine: ANKIRIHIRY Fokontany:

ANALANKINININA Coordonnées: -18.142951, 49.415077 et -18.14315, 49.415133



- 2 Nom du responsable de la filtration : RABERAHONA Ando Ny Aina
- 3 DESCRIPTION DU SOUS-PROJET
- 4 Description générale du sous-projet :

Le sous-projet concerne six grands bâtiments de l'IFRP. Parmi eux, l'un nécessite une réhabilitation

importante. En général, les réhabilitations impliquent la reconstruction des bâtiments, le retrait et la pose de la toiture, le décapage et la peinture des murs, ainsi que le carrelage des sols. Ces travaux concernent les six bâtiments suivants :

- Salle de Laboratoire de compétence ;
- Salle de classe à trois salles de dimensions de 37,30 x 9,45 m;
- Grande salle de dimension 18,20 m x 7,70 m ;
- Bureau avec bibliothèque de dimension 22,10 x 7,70 m;
- Garage administratif de dimension 7,25 x 6,80 m;
- Salle informatique.

#### 5 Description de la conception technique du sous-projet :

La liste des travaux à réaliser au sein de l'IFIRP est la suivante :

- Remplacement de la toiture existante pour assurer une meilleure étanchéité et une protection renforcée contre les intempéries.
- Décapage complet des carreaux dégradés suivis de leur remplacement afin d'améliorer l'esthétique et la durabilité de la surface.
- Travaux de peinture intérieure et extérieure pour rafraîchir et revitaliser l'aspect visuel de l'ensemble de la structure.
- Réparation des fissures sur les murs afin de renforcer leur intégrité structurale et d'éviter toute infiltration d'eau.
- Démolition contrôlée du hangar existant, incluant les travaux de fouille et de démolition, suivie de la construction d'un nouveau bâtiment répondant aux besoins spécifiques du projet.
- Installation et repli de chantier, comprenant la mise en place et le retrait de toutes les infrastructures temporaires nécessaires à la réalisation des travaux dans des conditions optimales de sécurité et de fonctionnalité

# 6 Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels et les titres requis)

Les terrains appartiennent à la Direction Régionale de la Santé Publique.

## 7 Documents joints au formulaire (titre foncière, photos, fiche de présence de consultations publiques etc.)

, REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA Fitiavana-Tanindrazana - Fandrosoana DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE DE TOAMASINA-I ATTESTATION DE NON DELIVRANCE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ET DE SITUATION JURIDIQUE Délivré sur réquisition de Mme GRIMO Ellina Mamitiana, CIN N°301 012 008 278 du 07 juillet 1997 à Toamasina, domiciliée au lot FIRP Analankininina Hopitaly Be, Toamasina---------Le soussigné, Conservateur de la Propriété Foncière à Toamasina-I, atteste que notre Service se trouve dans l'impossibilité de délivrer un certificat de Situation Juridique et autres renseignements quelconques concernant la propriété dite «BAZEILLES», TNº4595-BA, étant donné que ---Le Livre Foncier et le Duplicata du Titre correspondant sont introuvables en nos archives jusqu'à ce jour exclusivement &--------En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. /. Cout: 4 000,00Ariary Toamasina, le Sal Nº1301/23(partie) 26-05-2023 VOLOLONIAINA Felantson Chancelle Edinah Contrôleur des Domaines

# 8 IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSSIBLES

Préoc	cupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
8.1	Ressources du secteur			
8.1.1	Le sous-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux de mini-réhabilitation dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?	X		L'envergure du sous projet
8.1.2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		Χ	
8.2	Diversité biologique et zones protégées et sensible	s		
8.2.1	Le sous-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		Х	
8.2.2	La zone du sous-projet (ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		х	
8.2.3	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
8.2.4	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		Х	
8.3	Pollution			
8.3.1	Le sous-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?	Х		L'envergure du sous projet, grand chantier de construction, la réhabilitation des bâtiments
8.3.2	Le sous-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	X		L'envergure du sous projet qui concerne plusieurs locaux
8.3.2.	1 Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination ?		Х	A insérer dans le PGES

Préoc	cupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
8.3.3	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?		Х	A insérer dans le PGES
8.3.4	Le sous-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ?		Х	
8.3.5	Le sous-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?	Х		Démolition des murs et décapage du sol et des murs, générant beaucoup de poussière.
8.3.6	Le sous-projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux	Х		Les peintures et produits chimiques
8.4	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
8.4.1	Le sous-projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?		Х	
8.5	Santé et sécurité au travail			
8.5.1	Le sous-projet peut-il induire des risques d'accidents de travail ?	х		Utilisation d'échafaudages et d'autres équipements à risque. De plus, il y aura beaucoup de travail en hauteur lors du remplacement des toits
8.5.2	Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs ?	Х		
8.5.3	Le sous-projet peut-il entraîner une augmentation des vecteurs de maladies ?		X	
8.5.4	Le sous-projet présente-t-il d'autres risques particuliers pour les travailleurs (exposition rayon-x, exposition au toxique chimique etc.) ?	Х		Expositions avec les produits chimiques (peintures)
8.5.5	Le sous-projet peut-il induire des risques des travaille des enfants et/ou travaille forcée ?	Х		Site en pleine ville et contrainte sur le délai d'exécution
8.6	Santé et sécurité de la communauté			
8.6.1	Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé et sécurité de la population ?	X		A insérer dans le PGES

Préoc	cupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
8.6.2	Le sous-projet peut-il causer une augmentation des vecteurs de maladies ?		Х	
8.6.3	Le sous-projet implique-t-il des activités que pouvant entraîner des risques pour la circulation et la sécurité routière ?	Х		Proche de la route et transport des matériaux et matériels
8.6.4	Le sous-projet risque-t-il d'augmenter les risques de violence basée sur le genre/exploitation et des abus sexuels/harcèlement sexuel/violence contre les enfants en raison de l'afflux de main-d'œuvre induit temporaire dans la zone du sous-projet ?	Х		En raison du nombre de travailleurs
8.6.5	Le sous-projet peut-il entraîner des conflits sociaux sur les utilisations de ressources (eau, nourriture, énergie, services sociaux et de santé locaux etc.) entre les différents usagers (population et travailleurs)?		Х	
8.7	Perte d'actifs et autres			
8.7.1	Est-ce que le sous-projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat, et/ou de terrains, d'infrastructures domestiques et/ou collectives ?		Х	
8.7.2	Le sous-projet entraînera-t-il la perte permanente ou temporaire de sources de revenus ou de moyens de subsistance (comme de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers etc.) ?		Х	
8.7.3	Est-ce que le projet déclenchera la perte d'infrastructure publique comme les écoles Publique, centre de Santé, Borne Fontaine, terrain de football ?		Х	
8.8	Préoccupations de genre			
8.8.1	Le sous-projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	Х		Approche genre
8.8.2	Le sous-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Approche genre

### 9 CONSULTATION COMMUNITAIRE

Une consultation communautaire a-t-elle été menée ? Oui \_\_ Non X Une consultation publique doit être menée avant le début des travaux afin d'informer les riverains et les services de l'hôpital concernant l'IFIRP.

Si oui, la communauté a-t-elle soulevé des problèmes majeurs liés au sous-projet proposé et à ses activités ? Veuillez résumer.

### 10 Classification du sous projet

Classification du projet		
Projet à risque élevé		
Projet à risque substantiel		
Projet à risque modéré	Х	
Projet à risque faible		

#### 11 DOCUMENTS REQUIS RELATIFS AU SOUS-PROJET

Selon la catégorie du risque, les documents E&S à préparer sont :

TYPES DE DOCUMENTS	
Etude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	Х
Fiche d'information environnementale et sociale (FIES)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Autres documents pertinents (Autorisation de la commune pour la réhabilitation)	Х

Date: 13/03/2024

Le Responsable Environnemental et Social de la UCP

RABERAHONA Ando Ny Aina

Note: Cette fiche sera annexée au PGES











#### **ANNEXE 2: PV DE CONSULTATIONS PUBLIQUES**

#### FITANANA AN-TSORATRA

Antony: Fakana hevitra mahakasika ny asa fanamboarana ny trano ao amin'ny IFRP Toamasina

Toerana: Enceinte IRFP Toamasina

Daty: 28 Février 2024, tamin'ny 9 ora sy sasany.

Natao tamin'ny toerana sy daty voalaza etsy ambony ny fampahafantarana ny mponina sy ireo olona izay mety ho voakasika ny asa fanamborana sy fanavaozana ny trano fampianarana ho mpitsabo mpanampy eto Toamasina (Institut de Formation Régionale des paramédicaux : IFIRP), izay vatsian'ny Banky iraisam-pirenena vola amin'alalan'ny tetik'asa PPSB (Projet de Préparation des Pandemies et de Service de Base).

Ka ireto avy ny teboka nisongadina nandrindry ny fihaonana:

- Fampahafantarana sy fanazavana tamin'ireo mponina manodidina sy ireo mety ho voakasika ny asa ny fisian'ny asa fanavaozana sy fanamboarana izay atao ato amin'ny IFIRP Toamasina;
- Fanazavana mahakasika ireo fenitra rehetra tsy maintsy arahina mandritry ny asa, toy ny fanajana ny zon'olombelona, ny fanajana ny tontolo iainana sy fitantanana ny fako sy loto rehetra izay mety hateraky ny asa fanamboara sy fanavaozana, ny fepetra rehetra tsy maintsy hapetraka amin'izay mety ho fanelingelenana ny fiainana andavan'andron'ny mponina manodidina ( tabataba indraindray, fivezivezen'ny fiara vaventy....);
- Fampahafantarana ny fisian'ny komity mpitantana sy mandray izay mety ho ahiahy sy fitarainana mahakasika ny asa fanamboarana sy fanavaozana;
- Nohamafisina nandritry izany koa, ny fanentanana mahakasika ny ady amin'ny herisetra amin'ny maha-lahy sy amin'ny maha-vavy sy ny herisetra mianjady amin,ny ankizy.

Tao aorian'izay dia niroso tamin'ny fanomezam-pitenenana sy ny fandraisana ny fanotaniana, ka no mbangoina toy izao :

- Nangataka ny Mponina manodidina, ka raha misy ny fandraisaina ny Mpiasa amin'ny tetik'asa dia maniry izy ireo mba ho raisina ny Zanak'izy ireo;
- Mangataka izy ireo mba hitandrovana ny filaminana amin'izay mety ho disadisa na adidiady ataon'ireo Mpiasa;
- Mangataka izy ireo mba ho tandrovana ny fandriam-pahalemana amin'ny Mponina manodidina (insécurité);

Rehefa tsy nisy ny nandray fitenena intsony ka samy hafa-po ny rehetra dia nofaranana ny fivoriana tamin'ny 11ora.

Manao sonia eto ambany ireo solontena tonga nanatrika.

and of Australians

Rasoavellol, catala

Merd lalam

RAZAFINDRAKOTO Leuis Clemen,

12asouvelona

RALISON R. Anne Maure

ZAPINDRANARY

A

-S. Veloraundra

VOSIKA Slivier

TOTOSOTIMA Stenia S.
PF GRES ATSINANANA

MSSOU Jax

Romain Czorle

#### ANNEXE 3: CODE DE CONDUITE ENTREPRISE

L'entreprise s'engage à veiller à ce que le Projet soit mis en œuvre de manière à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement local, les communautés et les travailleurs. Cela se fera en respectant les normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité (HSSE) et en veillant à ce que les normes appropriées en matière de santé et de sécurité au travail (SST) soient respectées. L'entreprise s'engage également à créer et maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG) et la violence contre les enfants (VCE) n'ont pas leur place et où elles ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé ou représentant de l'entreprise.

Par conséquent, pour s'assurer que tous les participants au Projet sont conscients de cet engagement, l'entreprise s'engage à respecter les principes fondamentaux et les normes de comportement suivants qui s'appliquent à tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs, sans exception :

#### Général

- 1. L'entreprise et donc tous les employés, associés, représentants, sous-traitants et fournisseurs s'engage à se conformer à toutes les lois, règles et réglementations nationales pertinentes.
- 2. L'entreprise s'engage à mettre en œuvre intégralement son « Plan de Gestion Environnementale et Sociale de Chantier » (PGES-C).
- 3. L'entreprise s'engage à traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect quelle que soit leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, propriété, handicap, naissance ou un autre statut. Les actes de VBG et de VCE sont en violation de cet engagement.
- 4. L'entreprise doit s'assurer que les interactions avec les membres de la communauté locale sont faites avec respect et sans discrimination.
- 5. Le langage et le comportement avilissants, menaçants, harcelants, abusifs, culturellement inappropriés ou sexuellement provocateurs sont interdits chez tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs.
- 6. L'entreprise suivra toutes les instructions de travail raisonnables (y compris en ce qui concerne les normes environnementales et sociales).
- 7. L'entreprise protégera et assurera l'utilisation appropriée des biens (par exemple, pour interdire le vol, la négligence ou le gaspillage).

#### Santé et sécurité

- 8. L'entreprise veillera à ce que le plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST) du Projet soit mis en œuvre efficacement par le personnel de l'entreprise, ainsi que par les sous-traitants et les fournisseurs.
- 9. L'entreprise veillera à ce que toutes les personnes sur le site portent un équipement de protection individuelle approprié et prescrit, empêchant les accidents évitables et les conditions ou pratiques de déclaration qui présentent un danger pour la sécurité ou qui menacent l'environnement.
- 10. L'entreprise s'engage à :
- i. interdire l'usage de l'alcool pendant les activités de travail.

- ii. interdire l'usage de stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer les facultés en tout temps.
- 11. L'entreprise veillera à ce que des installations d'assainissement adéquates soient disponibles sur le site et dans les locaux d'accueil fournis aux personnes travaillant sur le Projet.

#### Violence basée sur le genre et violence contre les enfants

- 12. Les actes de VBG ou de VCE constituent une faute grave et sont donc des motifs de sanctions, qui peuvent inclure des sanctions et/ou la cessation d'emploi, et si nécessaire le renvoi à la police pour d'autres mesures.
- 13. Toutes les formes de VBG et de VCE, y compris l'abus sexuel, sont inacceptables, qu'elles aient lieu sur le lieu de travail, dans les camps de travailleurs ou dans la communauté locale.
- i. Le harcèlement sexuel par exemple, faire des avances sexuelles inopportunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques, de nature sexuelle, y compris des actes subtils d'un tel comportement, est interdit.
- ii. Les faveurs sexuelles par exemple, faire des promesses ou un traitement favorable dépendant d'actes sexuels ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation sont interdites.
- 14. Le contact ou l'activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans y compris par le biais des médias numériques est interdit. Une croyance erronée concernant l'âge d'un enfant n'est pas une défense. Le consentement de l'enfant n'est pas non plus une défense ou une excuse.
- 15. À moins d'un consentement total de toutes les parties impliquées dans l'acte sexuel, les interactions sexuelles entre les employés de l'entreprise (à tous les niveaux) et les membres des communautés entourant le lieu de travail sont interdites. Cela inclut les relations impliquant la retenue / la promesse d'une prestation réelle (monétaire ou non monétaire) aux membres de la communauté en échange de rapports sexuels une telle activité sexuelle est considérée comme « non consensuelle » dans le champ d'application de ce Code.
- 16. Outre les sanctions imposées aux entreprises, les poursuites judiciaires contre ceux qui commettent des actes de VBG ou de VCE seront poursuivies le cas échéant.
- 17. Tous les employés, y compris les bénévoles et les sous-traitants, sont fortement encouragés à signaler les actes présumés ou réels de VBG et/ou de VCE par un collègue, que ce soit dans la même entreprise ou non. Les rapports doivent être faits conformément aux procédures de déclaration VBG et VCE du Projet.
- 18. Les gestionnaires sont tenus de signaler et d'agir pour contrer les actes présumés ou réels de VBG et/ou de VCE, car ils ont la responsabilité de respecter les engagements de l'entreprise et de tenir leurs subordonnés directs responsables.

#### Mise en œuvre

Pour s'assurer que les principes ci-dessus sont mis en œuvre efficacement, l'entreprise s'engage à assurer que :

- 19. Tous les gestionnaires signent le « Code de conduite du gestionnaire » du Projet, détaillant leurs responsabilités pour la mise en œuvre des engagements de l'entreprise et l'application des responsabilités dans le « Code de conduite individuel ».
- 20. Tous les employés signent le « Code de conduite individuel » du Projet, confirmant leur accord

pour se conformer aux normes HSSE et SST, et ne s'engagent pas dans des activités ayant pour résultat la VBG ou la VCE.

- 21. Afficher les Codes de conduite de l'entreprise et de chacun dans les camps de travailleurs, les bureaux et dans les espaces publics de l'espace de travail. Des exemples de zones comprennent les zones d'attente, de repos et d'accueil des sites, des zones de cantine et des cliniques de santé.
- 22. Veiller à ce que les copies postées et distribuées de la Société et des Codes de conduite individuels soient traduites dans la langue d'utilisation appropriée dans les zones de travail ainsi que pour tout le personnel international dans leur langue maternelle.
- 23. Une personne appropriée est désignée comme « point focal » de l'entreprise pour traiter les questions de VBG et de VCE, y compris représenter l'entreprise au sein de l'équipe de conformité VBG et VCE (ESVV) composée de représentants du client, de l'entrepreneur, consultant en supervision et fournisseur(s) de services locaux.
- 24. Veiller à ce qu'un plan d'action efficace en matière de VBG et de VCE soit élaboré en consultation avec l'ESVV, ce qui comprend au minimum :
- i. Procédure de déclaration de VBG et de VCE pour signaler les problèmes de VBG et de VCE par le biais du mécanisme de règlement des litiges du Projet (section
- 4.3 Plan d'action);
- ii. Mesures de responsabilisation pour protéger la confidentialité de toutes les parties concernées (section 4.4 Plan d'action) ; et,
- iii. Protocole de réponse applicable aux Victimes et auteurs de VBG et de VCE (section 4.7 Plan d'action)
- 25. Que l'entreprise mette en œuvre efficacement le plan d'action final sur la VBG et la VCE convenu, en fournissant des commentaires à l'ESVV pour des améliorations et des mises à jour, le cas échéant.
- 26. Tous les employés suivent un cours de formation initiale avant de commencer à travailler sur le site pour s'assurer qu'ils connaissent bien les engagements de l'entreprise envers les normes HSSE et SST, ainsi que les Codes de conduite VBG et VCE du Projet.
- 27. Tous les employés suivent un cours de formation obligatoire une fois par mois pour la durée du contrat à compter de la première formation initiale avant le début des travaux pour renforcer la compréhension des normes HSSE et SST du Projet et du Code de conduite VBG et VCE.
- Je reconnais par la présente avoir lu le Code de Conduite de la Société susmentionné et, au nom de la société, j'accepte de me conformer aux normes qui y sont contenues. Je comprends mon rôle et mes responsabilités pour soutenir les normes SST et HSSE du Projet, et pour prévenir et répondre à la VBG et à la VCE. Je comprends que toute action incompatible avec le présent Code de Conduite de la Société ou l'omission d'agir conformément au présent Code de conduite de la Société peut entraîner des mesures disciplinaires.

Nom de la Compagnie :	
Signature :	
Nom en majuscules :	
Titre :	
Date :	

#### **ANNEXE 4: CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

Pour toutes les phases des travaux, chaque entrepreneur dans son domaine d'entreprise et d'intervention doit respecter toutes les spécifications des documents de sauvegarde, notamment celles du CGES et du PGES.

Les clauses ci-dessous ont pour objectif de s'assurer que l'entrepreneur s'engage dans différentes mesures de protection environnementales et sociales. Toutefois, en cas de contradiction ou d'apparence de contradiction avec les documents de sauvegarde, ce sont ces derniers qui priment, la clause la plus contraignante qui doit être considérée.

A noter que les normes ainsi que les directives en matière environnementale (tels que les critères d'émissions pour l'eau, l'air, le bruit) sont celles préconisées en la matière par les organismes internationaux affiliés aux Nations Unies peuvent servir de standard de référence, dans les cas où les normes nationales sont inexistantes ou font défaut (cf. Article 9 du décret MECIE sur la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement). Celles-ci sont précisées dans les PGES. Sinon, l'entrepreneur a la charge de préciser les normes qu'il va suivre, en les soumettant au préalable à l'UCP ou au Maitre d'œuvre (si applicable).

Pour s'assurer de la prise en compte effective des mesures environnementales et sociales qui s'appliquent aux normes environnementales et sociales applicables par les activités du projet, les sous projets comporteront chacun une partie qui précisera et décrira de manière exhaustive l'application de ces normes à travers le plan de gestion environnementale et sociale.

#### Clause 1. Responsabilités de l'entrepreneur :

L'entrepreneur doit avoir et maintenir en vigueur pendant la durée d'exécution des travaux, tous les permis et licences nécessaires à l'exécution des travaux.

Il doit s'assurer que ses employés et ceux de ses sous-traitants respectent les lois et les règlements en vigueur ainsi que les exigences environnementales et sociales contractuelles.

A cet effet, il doit organiser, au début des travaux, une réunion avec tout le personnel affecté au projet et l'informer des exigences contractuelles en matière d'environnement relatives au projet.

L'entrepreneur est aussi tenu d'informer tout nouvel employé qui se joindra à son personnel au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux.

L'Entrepreneur est tenu de mettre à la disposition du chantier un responsable qui assure la mise en œuvre de contrôle environnemental et social interne de chantier et chargé de la gestion des aspects qualité et environnement (s'il y a lieu).

Il doit être autonome en termes de moyens lui permettant d'assurer efficacement l'exécution du présent Projet (moyen de déplacement, équipement informatique, bureau, appareil photo

numérique, petit équipement de terrain) et de responsabilité (rattachement hiérarchique direct à la direction de travaux, aptitude à stopper l'exécution de travaux non-conformes...).

Ce Responsable devra compter sur la collaboration du Socio-Environnementaliste de la Mission de Contrôle (si applicable) ou du Ministère, et ceci pour pouvoir interpréter les données, et résoudre les différents problèmes.

Il a à sa disposition une copie de l'ensemble des documents produits dans le cadre de l'Étude d'impact environnemental et social du projet sur lesquels il travaille.

Il est responsable de l'adaptation du règlement interne de l'Entrepreneur, ainsi que de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des procédures internes de mise en application de la politique environnementale de l'Entrepreneur.

Il appuie la préparation du projet d'exécution de l'Entrepreneur, en veillant au respect des présentes clauses environnementales et sociales, de la règlementation applicable et des directives de la Banque Mondiale en la matière.

Il effectue les évaluations initiales de sites, suit leur exploitation ou utilisation, et préconise les modes de libération de ces sites ; les rapports correspondants sont transmis au maître d'ouvrage pour approbation.

Il préconise de manière générale toute disposition ou mesure environnementale et sociale nécessaire pour le respect des présentes clauses environnementales et sociales, de la réglementation applicable et des directives de la Banque Mondiale en la matière.

Il tient à jour les aspects environnementaux et sociaux du cahier de chantier.

Il indiquera tous les relevés des incidents environnementaux et socio-économiques significatifs ayant eu lieu ainsi que les mesures correctives qui ont été mises en œuvre.

Le cahier de chantier doit être disponible systématiquement et pourrait être consulté à tout moment par le Maître d'ouvrage ou son représentant mandaté. Le cahier de chantier servira de base de données pour les contrôles qui pourront être effectués.

Il est tenu de produire mensuellement le bilan de conformité environnementale et sociale de l'Entrepreneur. Il a également à charge, en lien avec la direction des travaux, la mise en œuvre des actions de redressement de la situation en cas de non-conformité(s) constatée(s).

L'Entrepreneur reste responsable de l'efficacité environnementale et sociale du chantier.

Il est chargé des contacts avec les riverains, les propriétaires et/ou exploitants de sites ainsi que les autorités. Il recueille et traite les doléances. Il assure de manière générale le suivi de l'ensemble des travaux.

#### Clause 2 : Embauche du personnel

Il est fortement recommandé à l'Entrepreneur de recruter (en dehors de son personnel cadre technique) le plus possible la main d'œuvre de la zone où les travaux sont réalisés, afin de favoriser les retombées socio-économiques locales. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé à engager la main d'œuvre provenant de l'extérieur de la zone de travail.

#### Clause 3 : Plan d'Hygiène, Santé et Sécurité des installations et du chantier

L'entreprise devra obligatoirement préparer et soumettre à la mission / ingénieur de contrôle un plan global de gestion de l'environnement comportant spécifiquement un plan de Sécurité, d'Hygiène et de Santé avant le démarrage des travaux. Ce plan devra être validé par la mission /

ingénieur de contrôle et son application fera l'objet d'un contrôle permanent.

Elle doit respecter, dans ses travaux et ses services, les réglementations nationales existantes, entre autres celles relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Cela inclut les méthodes de travail selon un savoir-faire reconnu et le respect des exigences techniques contractuelles. Sur le plan contractuel, ceci oblige donc que les contractants, leurs agents et personnels, les sous-contractants ou autres à se conformer aux règles et exigences de ce plan.

#### Hygiène :

Les aires de bureaux et de logement doivent être pourvues d'installations sanitaires (latrines provisoires) dont la taille est fonction du nombre des employés.

Les aires éventuelles de cuisine et de réfectoires devront être désinfectées et nettoyées quotidiennement.

Les déchets solides de chantier doivent être collectés et acheminés vers des zones de dépôts adéquats (décharges publiques formalisées) ou une fosse provisoire située dans un lieu agréé par l'autorité chargée de contrôle.

Aucun déchet ne doit être brûlé sur place. L'Entrepreneur peut toutefois être autorisé à brûler certains déchets combustibles à condition de respecter toutes les conditions de sécurité et d'éviter le dégagement de fumées toxiques.

Seuls les papiers et emballages en carton non pollués, ainsi que les feuilles mortes et branchages secs, peuvent être brûlés, et les opérations de brûlage devront être effectuées en période de vent favorable (pas d'habitation sous le vent, dispersion rapide des fumées).

Les eaux usées provenant des cuisines, des aires de lavage des engins - après séparation des graisses, hydrocarbures et sables, des locaux de bureaux..., excepté les eaux des toilettes, sont évacuées dans le réseau public existant de collecte des eaux usées s'il existe. A défaut, elles sont dirigées vers un puisard provisoire.

#### Sécurité :

Le chantier sera interdit au public et protégé par des balises et des panneaux de signalisation. Les différents accès seront clairement signalés, leurs abords seront maintenus propres pour assurer le confort et la sécurité.

A cet effet, l'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures de sécurité propres à éviter des accidents, tant à l'égard du personnel qu'à l'égard des tiers. Il est tenu d'observer tous les règlements et consignes de l'autorité compétente.

Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que les travaux ne causent un danger aux tiers, notamment face aux risques et dangers liés au fonctionnement d'une ligne de haute tension et à la proximité des populations, et face à la circulation publique si celle-ci n'a pas été déviée.

Les points de passage dangereux, le long et à la traversée des voies de communication, doivent être protégés par des garde-corps provisoires ou par tout autre dispositif approprié.

Lorsque les travaux intéressent la circulation publique, la signalisation à l'usage du public doit être conforme aux instructions réglementaires en la matière : elle est réalisée sous le contrôle des services compétents par l'Entrepreneur, ce dernier ayant à sa charge la fourniture et la mise en

place des panneaux et des dispositifs de signalisation.

L'Entrepreneur doit informer par écrit les services compétents, au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance, de la date de commencement des travaux en mentionnant, s'il y a lieu, le caractère mobile du chantier.

L'Entrepreneur doit, dans les mêmes formes et délai, informer les services compétents du repliement ou du déplacement du chantier.

Si les travaux prévoient une déviation de la circulation, l'Entrepreneur a la charge de la signalisation aux extrémités des sections où la circulation est interrompue et de la signalisation des itinéraires déviés.

La police de la circulation aux abords des chantiers ou aux extrémités des sections où la circulation est interrompue et le long des itinéraires déviés, sera à la charge de l'Entreprise.

L'Entrepreneur est tenu de maintenir dans des conditions convenables la circulation des personnes et l'écoulement des eaux.

Durant les travaux, l'Entrepreneur est tenu d'assurer la circulation dans des conditions de sécurité suffisante et prendre en compte les mesures de lutte contre les nuisances (poussières, bruits, etc.)

L'Entrepreneur est en outre tenu d'adapter ses programmations de tâches aux horaires d'utilisation et contraintes des équipements les plus sensibles, infrastructures sanitaires et éducatives, dispositifs d'approvisionnement en eau des populations (bornes-fontaines), ...

L'Entrepreneur imposera, pour les postes exposés, le port d'équipement de sécurité et de confort tel que casque de protection, casque antibruit, gants, chaussures de sécurité, vêtements fluorescents, etc. Les engins et véhicules devront également être équipés des dispositifs de sécurité adéquats.

Pour les manœuvres particulièrement dangereuses, les dispositifs et mesures de sécurité spécifiquement appliqués devront être présentés et approuvés par le maître d'œuvre.

#### Secourisme et Santé :

Les équipes de chantier comportent au minimum un personnel secouriste qualifié.

L'Entrepreneur assure le transport des employés ou personnes extérieures à ses effectifs, et accidentés de son fait, vers le centre de santé adapté le plus proche.

Il assure également le transport de ses employés malades dans les mêmes conditions.

Il accorde l'avance des frais de santé pour permettre la prise en charge immédiate des personnes par les structures sanitaires.

Afin de limiter la progression de la pandémie du VIH/SIDA, l'Entrepreneur est tenu de prendre toutes dispositions utiles pour réduire les risques pour ses employés et la population. Il doit à cet effet :

- informer son personnel, et les nouvelles embauches, intérimaires ou journaliers à l'arrivée sur site, du contenu du règlement et des procédures internes relatifs aux IST et VIH/SIDA;
- engager son personnel à respecter les procédures internes établies pour ce faire;
   procéder à des évaluations mensuelles du degré de connaissance et de compréhension de ces règlements et procédures;
- faire intervenir une fois aux fins de présentation de films, d'explications et de distribution de produits publicitaires un Spécialiste dans le domaine de la Lutte contre le SIDA selon

le cas:

- appliquer une politique interne de recrutement et de relations entre membres de l'Entrepreneur excluant toute discrimination envers les personnes porteuses du VIH/SIDA, en expliquant les modes de transmission et les risques encourus;
- interdire strictement l'entrée dans ses installations aux personnes extérieures en visite extraprofessionnelle ;- interdire le transport de personnes non-membres du personnel dans les véhicules et engins de l'Entrepreneur;
- favoriser le rapprochement entre les employés et leurs familles ; au mieux, embaucher des personnels originaires des villes et villages traversés;
- faciliter la mise en œuvre des actions de sensibilisation prévues au projet;
- fournir les informations spécifiques à la lutte contre les IST et VIH/SIDA (mise en œuvre des dispositions prises, des résultats, des difficultés et le bilan, des non-conformités traitées) à l'autorité chargée de contrôle pour que ce dernier formulera un chapitre dans ses rapports périodiques;

#### Clause 4 : Règlement et procédures internes

#### Règlement interne

Un règlement interne de l'Entrepreneur, portant dispositions spécifiques à son ou ses installations de chantier, doit mentionner de manière non ambiguë pour l'ensemble du personnel :

- Les règles de sécurité ;
- L'interdiction de la consommation d'alcool pendant les heures de travail ;
- La sensibilisation et la formation obligatoire du personnel sur les mesures de protection de l'environnement notamment celles prévues au marché ;
- Et le respect des us et coutumes des populations et des relations humaines d'une manière générale.

Le règlement formulé en langue locale sera affiché aux endroits stratégiques du chantier et citera une liste de fautes graves donnant lieu, après récidive de la part du fautif et malgré la connaissance du règlement interne, au licenciement immédiat de la part de son employeur, et ce, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires par l'autorité publique pour non-respect de la réglementation en vigueur.

Ex : L'employeur établira une fiche de non-conformité pour chaque faute grave, dont copie sera remise à l'intéressé, portant mention des dispositions prises pour mettre fin aux actes fautifs de sa part. Il attirera l'attention des autres membres du personnel sur le type de dérive constaté. Cette fiche sera transmise au maître d'œuvre en pièce jointe des rapports mensuels.

#### Procédures internes :

Selon le type d'infrastructures à réaliser ou le type de matériel et équipement affectés sur site, l'Entrepreneur est tenu de présenter et d'appliquer les procédures internes suivantes :

#### Identification et accès :

Chaque membre du personnel de l'Entrepreneur doit se voir attribuer un badge, qu'il porte

visiblement sur lui en toutes circonstances durant les heures de travail. Ce badge porte la mention du nom et le logo de l'Entrepreneur, les noms, prénoms et fonction de l'employé, sa photo, le nom officiel du projet et le lot de travaux, la durée de validité du badge à compter de la date d'établissement, également écrite.

Les personnels embauchés à titre intérimaire disposent du même badge, portant mention de leur date de fin de contrat.

Le responsable qui assure le volet environnemental et social de l'Entrepreneur, ainsi que son homologue du maître d'œuvre, disposent d'un accès à toutes les installations et sites de l'Entrepreneur, à toute heure.

#### Clause 5 : Installation de la base vie du chantier

L'Entrepreneur proposera au maître d'œuvre le lieu de ses installations de chantier (bases vie), lui présentera (i) un contrat dûment signé avec les propriétaires des sites et (ii) un plan d'installation de chantier et sollicitera l'autorisation d'installation de chantier auprès du maître d'œuvre.

L'importance des installations est déterminée par le volume et la nature des travaux à réaliser, le nombre d'ouvriers, le nombre et le type d'engins / de camions. Le plan d'installation principale de chantier devra tenir compte des aménagements et mesures de protection suivantes :

- Les limites des sites choisis doivent être à une distance d'au moins 300 m de tout cours d'eau de surface ; à 250 m d'équipements sensibles (infrastructures sanitaires, éducatives) et de quartiers d'habitations.
- Le choix des sites d'implantation ne pourra être fait en zone paysagère sensible ni en zone tampon d'une aire protégée quelque soit son statut.
- Les sites devront être délimités par une clôture ou un mur d'enceinte infranchissable, l'accès devra en être rigoureusement contrôlé.
- Les sorties de véhicules et d'engins devront être localisées et aménagées de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et automobilistes, notamment du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation. Les entrées et sorties de véhicules devront être possibles sans perturbations des circulations locales.
- Les sites seront de préférence choisis sur des emplacements déjà dégradés par d'anciens travaux, par érosion, etc. Ils devront être choisis afin de limiter le débroussaillement, l'arrachage d'arbustes, l'abattage des arbres. Les arbres utiles ou de grande taille (diamètre supérieure à 20 cm) seront à préserver sur les sites et à protéger.
- Le drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de la superficie doit éviter les points de stagnation.
- Les réseaux d'eau seront secs et matérialisés sur le Plan d'Installation du Chantier, avec alimentation en eau des sanitaires sur conduite existante ou citerne, et système de rejet d'eaux sanitaires dans un exutoire à définir après traitement. Aucun rejet d'effluent n'est autorisé dans le milieu naturel.
- Tous les engins et machines à moteur à explosion seront stationnés en dehors des périodes de travail sur une aire spécialement aménagée. En cas de fuite de carburants ou d'huile, les terrains souillés seront récupérés et évacués en décharge agréée.

- La zone réservée au stationnement de tous les véhicules et engins sera matérialisée et signalée.

L'Entrepreneur est tenu de présenter pour approbation au maître d'œuvre un dossier de demande d'occupation de sites - portant constat de l'existant - qu'il compte utiliser durant la période des travaux, incluant les aspects environnementaux et sociaux suivants :

- Descriptif du site et de ses accès ;
- Descriptif de l'environnement proche du site ;
- Contrat d'occupation provisoire avec le ou les propriétaires terriens,
- Descriptif des dispositions prises pour réduire les conséquences de la mise en exploitation des sites : sécurité des personnes et des usagers des voies d'accès sur les sites préparation des sites en prévision des modalités de sa libération, nuisances et gênes éventuelles, etc.,
- Descriptif des dispositions de libération des sites telles que convenues avec les propriétaires et/ou utilisateurs, intégrant toutes les dispositions environnementales et sociales propres à réduire les conséquences secondaires de leur occupation, qu'il s'agisse de simple réhabilitation et/ou de réaménagement.

#### Clause 6: Protection des sols

Afin de limiter au maximum, la perte de sols (végétaux), il est conseillé lors des travaux de terrassement de décaper séparément les matériaux superficiels ayant un intérêt au niveau de leur richesse pédologique, puis de procéder à une revégétalisation avec les graminées propices de la surface. Cette revégétalisation devra se faire le plus rapidement possible afin de réduire les effets de l'érosion sur les sols.

Par ailleurs, au cours du chantier, en l'absence de précautions particulières, diverses substances liquides (huiles usagées, laitance de ciment, etc.) peuvent être déversées sur le sol et le polluer. Des systèmes de gestion de ces polluants doivent être définis clairement pour empêcher tout déversement sur les sols notamment lorsqu'il s'agit de terres agricoles.

#### <u>Clause 7</u>: Gestion des zones de dépôt

Pour chaque zone de dépôt, l'entreprise se proposera les méthodes pour la gérer et pour la remettre en état à la fin des travaux. Ces mesures tiendront compte d'une part du choix du site de dépôt et de son accès et d'autre part des travaux de terrassement. De façon générale, il convient de se conformer aux prescriptions suivantes :

#### Travaux de terrassement

Le décapage des sols et la remise en état se feront sur des sols ressuyés, afin d'éviter tout compactage, mais en aucun cas sur le sol mouillé ou en période pluvieuse ; avec un engin à chenilles ou ayant une pression minimale au sol et une capacité de transport élevée. L'entreprise est tenue de préciser les épaisseurs de décapage avant les travaux.

#### Choix de la zone de dépôt

Le choix du site de dépôt et son accès, doit se faire de manière à éviter les problèmes de stagnation. Le site sera déterminé conjointement par l'Entreprise, l'autorité chargé de contrôle et l'autorité compétente. Un procès-verbal sera formulé et signé par toutes les parties pour matérialiser le choix de l'endroit.

Les terrains les plus favorables sont les terrains perméables et en pente légère.

#### Travaux de remise en état des sites de dépôt :

Les travaux de remise en état des sites de dépôt comprendront entre autres le remodelage du terrain, la mise en place d'ouvrages de drainage appropries, le remplacement de la terre végétale et la végétalisation des pentes. Dans tous les cas, la mise en place doit éviter les déplacements ultérieurs, le rajout de matériaux après le compactage, les passages répétés aux mêmes endroits. Le dépôt de sols ne doit pas servir comme zone de dépôt de matériaux, ou de passage de personnes ou de véhicules, ou zone utile pour d'autre activité.

#### Clause 8 : Gestion de la pollution de l'air

Les nuisances atmosphériques concernent à la fois les riverains, les occupants et le personnel de chantier. Elles peuvent nuire au confort et à la santé ainsi que perturber les activités du voisinage et peuvent même faire l'objet de plaintes des populations auprès de l'administration. Sur un chantier, il y a deux types d'émissions à prendre en considération : les émissions gazeuses et les émissions de particules (poussière). Pour réduire les nuisances dues aux produits gazeux, il y a lieu de favoriser l'utilisation préférentielle de machines, d'engins et de véhicules peu polluants et répondant aux normes techniques exigées (ex. visites techniques à jour), d'éviter les feux de déchets de tout genre sur les chantiers. Pour la réduction des émissions de poussières, il convient de prendre les mesures suivantes :

- pose de palissades aux abords des pistes et des installations de chantiers situés proches des habitations;
- humidification des matériaux pulvérulents pour les chemins d'accès afin d'éviter que les particules fines se retrouvent dans l'air et nuisent à la population et au milieu naturel environnant.

Pour le personnel travaillant sur le chantier, l'entrepreneur est tenu de mettre à sa disposition les équipements de sécurité contre la pollution atmosphérique.

#### Clause 9: Protection des eaux:

L'Entrepreneur ne devra en aucun cas contraindre ou interdire la circulation des eaux de telle manière que cette opération nuise à la circulation, aux populations, aux biens et à l'environnement en général. La préservation de la qualité des eaux est essentielle pour les sites sensibles définis dans les Etudes Environnementales et Sociales des sous-projets.

Il devra présenter à la mission / ingénieur de contrôle un plan de ses sites d'installation incluant les aménagements pour l'écoulement temporaire des eaux de chantier, le drainage et les mesures antiérosives le cas échéant.

Il prendra toutes dispositions utiles pour assurer un écoulement satisfaisant des eaux sur les sites de travaux, ainsi que la rétention des particules terrigènes polluantes en amont des sites

sensibles. Les fosses, mares, ruisseaux pérennes ou temporaires doivent être maintenus propres et dégagés, afin de respecter l'écoulement des eaux et la biodiversité.

#### Clause 10: Végétation

Il est fortement recommandé de limiter les zones de défrichement de la végétation au strict nécessaire.

Lors des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillement, les rémanents seront démantelés sommairement, rangés sur place et plaqués au sol pour permettre leur pourrissement rapide et l'émergence d'une nouvelle végétation. Pour permettre un bon contact avec le sol, il est souvent conseiller de rouler dessus avec les engins. Aucun rémanent n'est laissé sur place dans les tranchées forestières. Quand le broyage est impossible, il est détruit par brûlage en tenant compte des risques d'incendie.

#### Clause 11: Protection contre les nuisances sonores

Les nuisances sonores ou acoustiques concernent à la fois les riverains, les occupants et le personnel de chantier.

Elles peuvent nuire au confort et à la santé (altération irréversible des capacités auditives) ainsi que troubler les activités du voisinage et peuvent même faire l'objet de plaintes des populations auprès de l'administration.

Chaque chantier est spécifique en matière d'émissions acoustiques selon les techniques de miniréhabilitation choisies et l'environnement du chantier. Dans tous les cas, les nuisances sont générées par les engins, les matériels, les travaux bruyants, ou sont dues à un mauvais positionnement de la source (vibrations, absence d'écran protecteur, etc.).

Aussi, il convient de limiter autant que possible et à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique et qu'il est économiquement supportable (ex. Murs antibruit). Dans tous les cas, l'entreprise doit s'atteler à identifier les zones d'émergence des nuisances sonores et prendre toutes dispositions et mesures pour réduire lesdites nuisances aussi bien au niveau de l'organisation de son chantier qu'au niveau des équipements utilisés.

L'entrepreneur doit entretenir régulièrement tout matériel bruyant constituant des sources de nuisances importantes.

Il doit également veiller à ce que les silencieux de sa machinerie soient toujours en bon état. Dans la mesure du possible, utiliser des équipements électriques moins bruyants plutôt que des équipements pneumatiques ou hydrauliques. Certains outils à percussion peuvent également être munis de dispositifs antibruit.

Les moteurs à combustion de gros engins de terrassement (buteurs, niveleuses, excavatrices, générateurs, compresseurs à air, grues, etc.) doivent être munis de silencieux. Dans le cas où ces mesures n'apportent pas la réduction sonore requise, utiliser des écrans et des enceintes acoustiques.

## <u>Clause 12</u>: Gestion des matières dangereuses résiduelles (hydrocarbures, des huiles usées et autres produits dangereux)

L'entrepreneur ne doit pas émettre, déposer, dégager ou rejeter une matière dangereuse dans

l'environnement. Avant le début des travaux, l'entrepreneur doit présenter et faire approuver un Plan d'urgence en cas de déversement accidentel de contaminants.

Tout lieu d'entreposage de matières dangereuses doit être éloigné de la circulation des véhicules et situé à une distance raisonnable des cours d'eau ou des puits ainsi que de tout autre élément sensible.

L'entrepreneur doit aussi avoir sur place du matériel d'intervention en cas de déversement de contaminants.

La zone de récupération aménagée par l'Entrepreneur doit comprendre un abri. Les contenants vides contaminés peuvent être entreposés à l'extérieur. Le cas échéant, ils doivent être protégés contre les fuites, les déversements et les impacts ou collision avec des véhicules.

Les opérations de vidange de moteurs doivent être exclusivement réalisées au niveau d'installations fixes équipées pour ces besoins (étanchéité du revêtement au sol, collecte des huiles).

### <u>Clause 13</u>: Protection des lieux habités, fréquentés ou protégés, à proximité des sites des Travaux

Sans préjudice de l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lorsque les travaux sont exécutés à proximité de lieux habités ou fréquentés, ou méritant une protection au titre de la sauvegarde de l'environnement, l'Entrepreneur doit prendre à ses frais et risques les dispositions nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, les gênes imposées aux usagers et aux voisins, notamment celles qui peuvent être causées par les difficultés d'accès, le bruit des engins, les vibrations, les fumées, les poussières.

L'Entrepreneur ne peut en aucun cas démolir les mini-réhabilitations situées dans les emprises des chantiers qu'après avoir obtenu l'approbation du Maître d'ouvrage ou son représentant mandaté. En cas de démolition, l'Entrepreneur est tenu de prendre toutes dispositions particulières en ce qui concerne le dépôt ou le tri pour un éventuel réemploi des matériaux et les autres produits provenant de démolition ou de démontage. Le lieu de dépôt des produits de démolition doit avoir l'accord préalable du Maître d'ouvrage.

#### Clause 14: Dispositif de riposte contre la COVID-19

Face à l'état d'urgence de santé publique de portée internationale décrétée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à cause de la pandémie de COVID-19, l'Entrepreneur doit mettre en place un dispositif de riposte organisé et fonctionnel.

Ce dispositif à établir par l'Entrepreneur montra les procédures en considérant les rôles et les responsabilités des acteurs intervenants dans la lutte contre le COVID-19 en cas d'identification, l'organisation de la prise en charge des cas suspects, et investigation de cas confirmé. Pour tout contact avec des cas suspects ou cas confirmés COVID-19, il est indispensable de considérer l'habillage et déshabillage de l'EPI.

L'Entrepreneur doit inclure dans ce dispositif les procédures pour la prévention de la transmission par la considération de cabinet dentaire, la décontamination des structures de santé, des domiciles, des véhicules, ayant de cas suspect ou décès probablement lié au COVID-19.

Les cas contacts de COVID-19 doivent être mis en quatorzaine et suivi par les visites à domicile ou par téléphone pour vérifier les symptômes et test. Des protocoles devront être suivis pour le

prélèvement et le transport des échantillons

Les décès dans les centres de transit, de traitement ou de santé doivent être gérés avec le plus grand soin, compte tenu du risque de contamination pour les équipes. L'Entrepreneur élabore une procédure pour des funérailles sécurisées.

Les rassemblements de masse peuvent amplifier la propagation des maladies infectieuses. Tout ressemblement doit suivre les mesures de prévention contre la COVID-19 prises au niveau national ou régional et suivant la méthodologie (liaison avec les autorités de santé publique, évaluation des risques, etc.) établit par l'Entrepreneur.